

**Crédits supplémentaires pour 2006
(2^{ème} série)**

Préavis N° 2006/59

Lausanne, le 26 octobre 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'272'300.-</u>	<u>1'052'400.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 45 du préavis)</i>	<u>337'200.-</u>	<u>19'100.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 50 du préavis)</i>	<u>92'000.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	341'700	42'000	101'100		66'200	166'600	76'000	793'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	19'900	2'600	6'200		4'300	10'400	5'200	48'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	25'500		4'600		11'900	24'600	14'800	81'400
	305 Assurance-accidents					1'000	400	2'000	3'400
	307 Prestations à des retraités	154'000							154'000
	309 Autres charges de personnel		196'000						196'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	110'000		45'000	1'000		48'500		204'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000	32'800		40'000	44'600	169'000	292'400
	312 Eau, énergie et chauffage			18'800	16'000				34'800
	313 Marchandises			21'000	228'000	5'100			254'100
	314 Entretien des biens immobiliers		23'000	302'000	880'000	128'500			1'333'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		22'000	12'500	155'000				189'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation	110'000	90'000	159'500	40'000	7'500		58'000	465'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements			2'500	18'000	1'100			21'600
	318 Autres prestations de tiers	162'000	38'000	77'600	153'000	900	79'200	955'000	1'465'700
	319 Impôts, taxes et frais divers			31'500			32'200	270'000	333'700
	331 Amortissement du patrimoine administratif						240'400		240'400
	351 Participation à des charges cantonales					19'800			19'800
	365 Subventions à des institutions	15'000					125'300		140'300
TOTAL PAR DIRECTION		938'100	419'600	815'100	1'491'000	286'300	772'200	1'550'000	6'272'300
TOTAL DES RECETTES		362'000	22'000	149'400		98'000	131'000	290'000	1'052'400
Page du préavis		page 3	page 9	page 15	page 23	page 28	page 32	page 38	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		1001 Municipalité	1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	1700 Service de l'information	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	119'000	79'000	29'500	79'000	30'700	4'500		341'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'000	5'000	1'900	4'800	1'900	300		19'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'000	4'200	7'800	2'500			25'500
	307 Prestations à des retraités	154'000							154'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		110'000						110'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		110'000						110'000
	318 Autres prestations de tiers				17'000	100'000		45'000	162'000
	365 Subventions à des institutions		15'000						15'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		279'000	330'000	35'600	108'600	135'100	4'800	45'000	938'100
TOTAL DES RECETTES		362'000							362'000
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 6	page 7	page 8	page 8	

100 Autorités

1001 Municipalité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1001.301	Traitements	fr. 1'689'400.-	fr. 17'300.-	fr. 119'000.-
1001.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 94'300.-	fr. 900.-	fr. 6'000.-
1001.307	Prestations à des retraités	fr. 1'380'700.-	fr. -.-	fr. 154'000.-

Deux conseillers municipaux ont quitté leurs fonctions le 30 juin 2006 en remplissant les conditions (plus de six années de magistrature) fixées à l'article 5 du Règlement d'application du 23 mai 2003 concernant la prévoyance des membres de la Municipalité (RPM). Ils reçoivent, dès le 1^{er} juillet, une pension de retraite calculée selon les dispositions du RPM. Cette dépense est enregistrée à la rubrique 1001.307 "Municipalité – Prestations à des retraités".

Une conseillère municipale a en outre quitté ses fonctions à la même date sans remplir les conditions fixées à l'art. 5 RPMM. Elle a droit à l'indemnité prévue par l'art. 23 du Règlement pour la Municipalité. Soumise à l'AVS, cette indemnité – imputée à la rubrique 1001.301 ("Traitements") – donne lieu au versement de la cotisation patronale aux assurances sociales fédérales imputée à la rubrique 1001.303 ("Municipalité – Cotisations aux assurances sociales").

En application de l'art. 3 RPMM, les cotisations de prévoyance professionnelle relatives au traitement des membres de la Municipalité sont versées à la Caisse communale qui les consigne auprès de la Caisse de pensions du personnel communal. Elles sont restituées à la Caisse communale lorsque celle-ci commence à verser la pension de retraite due aux cotisants. La rétrocession des cotisations des deux conseillers municipaux recevant une pension de retraite depuis le 1^{er} juillet, représente une recette de fr. 362 000.- qui a été enregistrée sous rubrique 1001.439 ("Municipalité – Recettes diverses").

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	fr. 1'516'300.-	fr. 15'000.-	fr. 79'000.-
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 90'700.-	fr. 900.-	fr. 5'000.-
1100.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 223'100.-	fr. 1'600.-	fr. 11'000.-

Le budget 2006 a été établi en partant de l'hypothèse que la fusion opérationnelle du Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) interviendrait en début d'année, avec notamment pour conséquences une diminution d'une unité dans le personnel du BIM. Des difficultés liées d'une part à la facturation de la TVA, d'autre part à la concrétisation dans une convention des accords de principe intervenus a eu pour conséquence que la fusion ne déploiera ses pleins effets qu'à la fin de cette année, et que les prévisions budgétaires pour 2006 se révèlent donc erronées pour ce qui concerne les rubriques relatives aux traitements.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 795'000.-	fr. -.-	fr. 110'000.-

Une augmentation très sensible de l'utilisation de papiers (+ 25,5 % par rapport à 2005) et d'enveloppes (+ 26,5 % par rapport à 2005) a été enregistrée au cours des huit premiers mois de l'exercice en cours. Elle est due en partie aux changements intervenus dans la dénomination de quelques directions et services, ainsi que, vraisemblablement, à des volumes d'impression plus élevés que ces dernières années.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 360'000.-	fr. -.-	fr. 110'000.-

La fusion du BIM et de la CADEV aurait permis, si elle avait pu intervenir en début d'année, une réduction sensible des frais de reprographie, le coût unitaire décroissant en fonction de l'augmentation du volume global des copies.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	fr. 871'000.-	fr. 25'000.-	fr. 15'000.-

Au bénéfice d'une subvention annuelle de fr. 55'000.- et d'une garantie de couverture de déficit de fr. 15'000.-, le comité d'organisation de la Fête de Lausanne n'a pas été en mesure, ces deux dernières années, de faire valoir son droit au paiement de ladite garantie. Des difficultés dues à des changements de responsables n'ont en effet pas permis de boucler les comptes à temps, malgré un déficit avéré. Grâce à un nouveau caissier, la situation est maintenant régularisée, mais un déficit reporté subsiste.

La Municipalité a récemment entamé avec le comité d'organisation une réflexion sur l'avenir de la Fête. Cette réflexion, qui ne met pas en cause l'édition 2007, débouchera l'an prochain sur des propositions concrètes. Entre-temps, il s'agit que le comité d'organisation (qui grâce à l'apport de collaborations nouvelles a assuré la réussite de la manifestation cette année) puisse poursuivre son activité de manière normale et régler les problèmes de liquidités à court terme auxquels il se trouve confronté. Le montant de fr. 15'000.- inscrit au budget 2006 au titre de garantie de couverture de déficit ne suffisant pas à cette fin, la Municipalité a admis de le compléter par une subvention extraordinaire de fr. 15'000.-, d'où la présente demande de crédit supplémentaire.

1101 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1101.301	Traitements	fr. 416'200.-	fr. 3'800.-	fr. 29'500.-
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 25'700.-	fr. 200.-	fr. 1'900.-
1101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 59'300.-	fr. 700.-	fr. 4'200.-

Démissionnaire au 31 décembre 2006, l'assistante fonctionnant comme secrétaire du syndic sera remplacée dès le 1^{er} septembre déjà, afin d'une part de permettre à la titulaire de prendre les vacances et congés auxquels elle a droit et d'autre part d'assurer au mieux la mise au courant de la personne qui lui succèdera. Cette manière de procéder n'avait pas été envisagée au moment de l'élaboration du budget 2006.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

	Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
--	---------------	--	----------------------

1200.301	Traitements	fr. 3'388'800.-	fr. 32'300.-	fr. 79'000.- fr. a) 38'800.- fr. b) 12'800.- fr. c) 27'400.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 204'600.-	fr. 1'900.-	fr. 4'800.- fr. a) 2'200.- fr. b) 900.- fr. c) 1'700.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 504'300.-	fr. 5'700.-	fr. 7'800.- fr. a) 6'500.- fr. b) 300.- fr. c) 1'000.-

- a) Afin d'atteindre les nouveaux objectifs de la phase II du projet GEPPETTO sans mettre en péril le fonctionnement interne du service du personnel, les membres du COPIL GEPPETTO ont proposé le renfort suivant, pour une durée limitée à 24 mois et cela dès septembre 2006 :

- 0,5 ETP Comptable (pour permettre à l'utilisateur principal de la paie et des contrôles post-paie de participer à 50% au projet Paie PeopleSoft) ;
- 1,0 ETP Assitant-e à la direction de projet (pour la prise en charge de la partie PeopleSoft RH).

Dans ces circonstances, l'octroi d'un crédit supplémentaire se révèle indispensable.

- b) La Municipalité a adopté le 13 juillet 2006 la note relative au bilan de la phase test du projet "aménagement du temps de travail" (ATT) et à la suite du projet (mandat au groupe de travail pour la rédaction du préavis ATT). Elle y a ajouté une conclusion demandant de sonder la satisfaction de la clientèle de l'administration en lien avec le projet ATT. Dès lors, une enquête doit être réalisée avant la remise du préavis à la Municipalité. Pour ce faire, le contrat de l'auxiliaire engagée pour l'évaluation de la satisfaction des cadres dans le projet ATT doit être prolongé.
- c) Remplacement d'une secrétaire malade dont l'absence se prolongera jusqu'à la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 590'000.-	fr. -.-	fr. 17'000.-

Le nombre d'inscriptions au programme de formation du Centre d'éducation permanente (CEP) et de la Commune a augmenté cette année. Le budget 2006, établi sur la base des inscriptions 2005 et des participations 2004, a été estimé à fr. 345'000.- correspondant à 1345 personnes/jours à fr. 256.-/personne/jour; ce montant a été sous-évalué.

En effet, on compte au 12.09.06 des inscriptions confirmées pour 1528 personnes/jours (1003,5 ont déjà participé à un séminaire et 524,5 devraient participer d'ici la fin de l'année - selon tableau ci-joint).

Afin de pouvoir répondre à la demande d'inscriptions de formation pour l'année 2006, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de fr. 17'000.-.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 1'017'600.-	fr. 9'600.-	fr. 30'700.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 60'000.-	fr. 500.-	fr. 1'900.-

1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	155'400.-	fr.	1'700.-	fr.	2'500.-
----------	-------------------------------------	-----	-----------	-----	---------	-----	---------

Une collaboratrice au SEGRE, adjointe administrative et coordinatrice des questions régionales et d'agglomération, sera absente à partir de fin juillet 2006 pour plusieurs mois en raison d'un congé maternité.

Il est nécessaire de prévoir son remplacement pendant cette période afin que les différentes responsabilités incombant au cahier des charges de cette personne, notamment les dossiers en lien avec les questions régionales et d'agglomération et avec le développement et la production de données et d'analyses statistiques et géographiques puissent être assurées de manière optimale. Ces tâches correspondent à un taux d'activité de 70 %. De nouvelles tâches urgentes sont toutefois venues s'ajouter ces dernières semaines à ce cahier des charges, notamment :

- appui pour assurer l'avancement du dossier sur la taxe de promotion du commerce;
- réalisation de l'appariage de la base de données communales des entreprises avec le registre fédéral des entreprises (obligation légale);
- travaux de contrôle et de géocodage en lien avec le recensement fédéral des entreprises 2005;
- mise à jour des fiches d'analyse du rendement fiscal du territoire.

Pour cela, nous souhaitons remplacer cette collaboratrice pendant son absence par une personne licenciée en géographie, dont la formation et l'expérience correspondent au profil du poste qui est à repourvoir provisoirement. Elle sera engagée comme auxiliaire à partir du 1^{er} août 2006, à 100 % (taux d'activité actuel de la collaboratrice enceinte et complément de 30 % pour assurer les tâches supplémentaires) pour une période allant jusqu'à fin décembre 2006. Ce congé maternité n'ayant pas pu être prévu lors de l'établissement du budget 2006, le salaire ainsi que les charges relatifs à ce remplacement devront être supportés par le biais d'une demande de crédit supplémentaire. Ce montant sera partiellement compensé par les allocations maternité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 630'000.-	fr. -.-	fr. 100'000.-

Le 4 novembre 2004, la Municipalité adhère à l'Association des Fêtes de Noël à Lausanne, mise sur pied pour concrétiser le partenariat économique engagé avec DECLIC et Lausanne Tourisme. Les objectifs poursuivis par cette association consistent à animer la ville durant la période de l'Avant et d'en faire une véritable fête populaire, non seulement à l'intention de ses habitants mais également de ses hôtes étrangers.

Cette manifestation qui remporte un succès toujours croissant s'est considérablement développée depuis son lancement. Elle s'inscrit directement dans le cadre de la politique de marketing urbain dont le principe a déjà été adopté par la Municipalité et qui se prolonge dans le projet de city management lancé avec les mêmes partenaires et actuellement discuté par la Municipalité. Le mode de financement permettant d'assurer la pérennité de cette politique, ainsi que les opérations qu'elle génère, qui en fait un des points forts du développement de la ville, s'inscrit directement dans cette logique.

Comme ces deux dernières années l'Association des fêtes de Noël compte sur un appui financier de la Ville pour mener à bien l'opération, étant entendu que de son côté Déclic met tout en œuvre pour réunir le solde des fonds nécessaires. Ce montant s'élève à fr.100'000. -, le budget global de la manifestation atteignant en effet cette année fr. 379'000. -, du fait notamment de l'inscription d'une soirée de fête supplémentaire à son programme et du développement des animations qu'elle comprend. Si le montant nécessaire pour couvrir la participation lausannoise dans cette opération ne figure pas au budget du SEGRE, c'est que le préavis répondant à cette demande n'a pas pu être mis en discussion jusqu'ici, pour des questions techniques et juridiques actuellement en voie de résolution.

A rappeler enfin que la Municipalité est aujourd'hui déjà engagée dans un concept de marketing urbain et que l'opération susmentionnée s'inscrit dans le même cadre. Ainsi, Il serait assurément contre-productif d'apporter une réponse négative à la demande ci-dessus. D'autant plus qu'un nouveau mode de paiement

devrait être mis en place à l'avenir passant notamment par la taxe actuellement à l'étude pour assurer le financement du City management.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 658'000.-	fr. 65'000.-	fr. 4'500.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 40'100.-	fr. 4'000.-	fr. 300.-

Engagement d'une personne auxiliaire pour palier l'absence de 4 mois au minimum d'une secrétaire en congé maternité depuis le 11 septembre 2006. Plus de 4'000 sentences sont actuellement en attente d'être traitées et le travail de cette personne consisterait principalement à combler ce gros retard qui représente un manque à gagner de quelque fr. 600'000.-.

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	fr. 107'000.-	fr. -.-	fr. 45'000.-

Mandat extérieur de conseil en communication pour la refonte de l'espace culturel du portail internet

Dans le cadre du projet de rénovation du site web dont l'espace culturel lausannois, et suite à la motion Gianni Schneider – "Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville" du 08.12.2004, les services de l'information et de la culture ont démarré une réflexion portant sur le contenu éditorial de l'espace culturel. Mené en partenariat avec d'autres services et entités de l'administration, ce travail a pour objectif de régler la question du fond avant celle de la forme, c'est-à-dire de définir d'abord la teneur du contenu présenté en faisant abstraction de sa mise en valeur graphique. Celle-ci, quant à elle, fera l'objet d'une déclinaison de l'identité visuelle globale qui sera développée prochainement dans le cadre du marketing urbain.

L'exercice conceptuel entrepris par le "comité culture" a abouti à l'établissement d'un projet d'arborescence qu'il s'agit d'approfondir en vue, notamment, de définir une logique de présentation et d'enchaînement des contenus. Le mandat consiste donc à élaborer un concept de navigation original qui servira de pierre angulaire à la réalisation graphique ultérieure de l'espace culturel.

Par conséquent, il sera fait appel à des conseillers en communication qui, d'une part, sont spécialisés dans les médias interactifs et, d'autre part, ont une très bonne connaissance de l'univers culturel lausannois. Le montant demandé permet de financer un concours sur invitation impliquant cinq entreprises de la place. Il prévoit une rémunération plancher pour chaque agence ainsi que l'acquisition des droits d'exploitation du projet retenu.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2000 Administration et comptabilité	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	2501 Office de la sécurité civile	2503 Pompes funèbres officielles	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			42'000				42'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'600				2'600
	309 Autres charges de personnel				196'000			196'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	6'000						6'000
	314 Entretien des biens immobiliers					23'000		23'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations					22'000		22'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				90'000			90'000
	318 Autres prestations de tiers		8'000				30'000	38'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		6'000	8'000	44'600	286'000	45'000	30'000	419'600
TOTAL DES RECETTES						22'000		22'000
Page du préavis		page 9	page 10	page 10	page 11	page 12	page 13	

200 Service administratif

2000 Administration et comptabilité

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2000.311 Achat d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'300.-	fr. -.-	fr. 6'000.-

Acquis et mis en service en février 2001, le scooter Peugeot 125, immatriculé VD 45468 et affichant 31'500 km au compteur, a subi, le 13 septembre 2006, un accident lui occasionnant des dommages trop importants pour que sa réparation (plus de fr. 4'000.- de pièces et de main-d'œuvre) soit économiquement justifiable, eu égard à sa valeur résiduelle actuelle. De plus, en raison de son coût d'entretien de plus en plus élevé, son remplacement a été prévu pour l'an prochain, dans le cadre de l'établissement du projet de budget.

Cela étant, vu que l'huissier de la Direction de la sécurité publique et des sports, rattaché au Service administratif de ladite direction, utilise quotidiennement cet engin pour la distribution du courrier à l'ensemble des services du dicastère, le remplacement de ce scooter doit intervenir dans les plus brefs délais.

En conséquence, dès lors que le budget du Service administratif pour l'année en cours ne dispose d'aucun montant pour couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Au reste et bien évidemment, le montant inscrit au projet de budget 2007 ne sera pas utilisé.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2200.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'000.-	fr. -.-	fr. 8'000.-

En 2005, un crédit supplémentaire de 2^{ème} série avait été demandé, et accordé, afin de permettre de s'adjoindre les services d'un avocat, dans le cadre de la procédure complexe des recours dirigés contre les décisions prises par la Municipalité d'autoriser l'aménagement d'une terrasse pour le café restaurant "The Great Escape" et d'abaisser parallèlement l'intensité sonore fixée pour l'autorisation communale de diffusion de musique.

Or, cette affaire n'a pas pu être entièrement réglée en 2005 et l'activité de l'avocat chargé du dossier s'est poursuivie sur l'année 2006. Dès lors, le crédit supplémentaire alloué l'an passé n'a été que partiellement utilisé et les montants inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettent pas de supporter le coût des honoraires facturés en 2006. En conséquence, l'octroi d'un nouveau crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2201.301	Traitements	fr. 1'498'900.-	fr. 12'400.-	fr. 42'000.-
2201.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 90'400.-	fr. 800.-	fr. 2'600.-

Dans le cadre de l'opération "Prestations 2004", la Municipalité a admis le principe de développer une nouvelle application informatique permettant, outre la réservation des chapelles du centre funéraire de Montoie par Internet, la consultation et la commande en ligne des diverses autres prestations offertes par ledit centre. Compte tenu de cette mesure, un poste a été supprimé au 30 septembre 2005 au bureau des décès, qui ne compte dorénavant plus que quatre postes à plein temps, dont celui de l'ancien chef de l'office des inhumations-incinérations, qui a fait valoir son droit à la retraite au 30 novembre 2005, après 33 ans de bons et loyaux services.

Or, la nouvelle application, développée par le personnel spécialisé du service d'organisation et d'informatique (SOI), en étroite collaboration avec le personnel du bureau des décès et l'ancien chef d'office précité, n'a pas pu être mise en œuvre dans les délais initialement prévus, pour des raisons objectives, parmi lesquelles il convient de citer, en particulier, la mise en place de SAP aux SI, la complexité du domaine des décès et la nature « pionnière » de ladite application pour le SOI. Cela étant et quand bien même les deux services concernés ont augmenté, au maximum de leurs possibilités, les forces de travail dévolues à ce projet (4 à 12 personnes pour le SOI et 2 à 4 personnes pour la police du commerce), le bilan effectué a révélé que, si l'on ne voulait pas encore retarder la mise en œuvre de l'application en cause, il était indispensable de prolonger l'engagement du chef d'office aujourd'hui retraité. De fait, seul l'intéressé était à même, de par la somme de ses connaissances, l'ampleur de son expérience et sa parfaite maîtrise de l'application informatique

existante, de présider aux améliorations à apporter au nouveau programme, aux contrôles à effectuer sur celui-ci, ainsi qu'à l'élaboration des manuels d'utilisation.

Au demeurant, se priver des connaissances de l'ancien chef d'office revenait à alourdir la tâche du SOI, ce qui, inévitablement, aurait généré d'importants retards dans le développement d'autres applications informatiques, notamment celle concernant le contrôle des habitants.

Cela étant et parallèlement, dès qu'il est apparu que la nouvelle application informatique de l'office des inhumations-incinérations ne serait pas prête à temps, il a été convenu que deux employés du centre funéraire seraient formés au travail de secrétaire et renforceraient, ponctuellement, le bureau des décès, afin de maintenir les prestations de l'office, notamment son ouverture sept jours sur sept.

C'est pourquoi, considérant les importants efforts fournis par les deux collaborateurs concernés, la Municipalité a décidé d'octroyer à chacun une prime unique, qui doit leur être versée très prochainement.

En conséquence et dès lors que le budget des traitements du service de la police du commerce pour l'année en cours ne permet pas de couvrir les surcoûts liés au paiement, jusqu'à fin juillet 2006, du salaire de l'ancien chef de l'office des inhumations-incinérations d'une part et, d'autre part, au versement de la prime unique allouée aux deux employés du centre funéraire de Montoie qui ont fonctionné comme secrétaires suppléants, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

A ce sujet, il convient de relever que cette demande a été différée en deuxième série 2006, pour le motif que la période d'achèvement du travail confié à l'ancien chef de l'office des inhumations-incinérations ne pouvait être fixée avec précision, vu la complexité de la tâche. En effet, à l'heure actuelle même, l'application ne fonctionne pas de manière optimale malgré les efforts consentis.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.309	Autres charges de personnel	fr. 164'700.-	fr. -.-	fr. 196'000.-

Réunis en assemblée plénière le mercredi 5 octobre 2005 à Rolle, les membres de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises ont entériné la fusion de l'Ecole des polices municipales avec l'Académie de police de Savatan.

Cela étant, les coûts de formation des aspirants de police ont été fixés, par ladite académie, à fr. 14'000.- par personne. Or, à cette époque de l'année, la procédure d'établissement du budget pour 2006 - n'incluant, vu que l'on ignorait jusque là si ladite fusion interviendrait ou non, aucun montant pour couvrir les coûts de formation précités - était achevée.

C'est pourquoi, dès lors que 14 aspirants lausannois ont été inscrits pour l'école 2006-2007, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 196'000.- s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 471'400.-	fr. -.-	fr. 90'000.-

Dans le cadre du développement et de la modernisation de l'exploitation ferroviaire, un important agrandissement du Centre de gestion du trafic de Lausanne doit intervenir. Pour ce faire, les CFF se sont trouvés dans l'obligation de reprendre les locaux occupés depuis 1995, dans l'immeuble de l'avenue de la Gare N° 45, par le poste de police de la Gare. Le bail y relatif a donc été résilié par les CFF pour le 31 décembre 2006.

En conformité avec son concept de sécurité de proximité, le Corps de police tient à pouvoir maintenir sa présence dans ce secteur, présence qui sera d'autant plus nécessaire que le futur M2 fera de la place de la Gare et de ses abords, bien plus que ce n'est le cas aujourd'hui, un des principaux lieux de convergence des transports publics et que, à l'évidence, les problèmes de sécurité évolueront parallèlement à ce changement.

C'est pourquoi, des recherches ont été entreprises en vue de trouver de nouveaux locaux dans les environs immédiats de la Gare. Dans ce cadre, il est apparu qu'une surface de 350 m², sur deux niveaux, située à la rue du Petit-Chêne N° 36 et actuellement louée par Orange Communications, sera libérée le 31 mai 2006. Or, pour exploiter convenablement un poste de police à cet endroit, des travaux de transformation doivent être entrepris, pour un montant global de fr. 170'000.-, à supporter, pour des parts restant à déterminer, par le propriétaire de l'immeuble et par le locataire.

De plus, quand bien même le loyer de l'actuel poste de quartier de la Gare (fr. 46'256.- par an) est à porter en déduction du nouveau loyer annuel, on peut s'attendre à une augmentation annuelle de l'ordre de grandeur de fr. 100'000.-.

Dépassant donc le montant de fr. 50'000.- par an, la nouvelle dépense de loyer doit avoir l'accord du Conseil communal, ce qui implique la présentation d'un préavis. Or, cette procédure, relativement longue, ne permet pas de donner très rapidement réponse au propriétaire de l'immeuble. C'est pourquoi, afin de donner à la Ville la possibilité de saisir l'occasion unique qui lui est offerte de reprendre les locaux en cause, tout en permettant au Conseil communal de se prononcer à ce sujet, il apparaît que la seule solution consiste à louer provisoirement, à partir du 1^{er} juin 2006, les surfaces concernées. En effet, le propriétaire du bâtiment s'est déclaré d'accord d'attendre la décision de l'organe délibérant, moyennant que, dans l'intervalle, le loyer soit acquitté. A ce sujet, il a également admis le principe de la sous-location d'une partie des locaux, dans le but de permettre de limiter les coûts inutiles pour la Ville.

Cela étant, afin de pouvoir procéder à l'opération décrite ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 90'000.- s'avère indispensable, crédit supplémentaire qui pourrait être partiellement compensé par la sous-location d'une partie des locaux concernés, dont le produit pourrait s'élever à environ fr. 20'000.-. Au demeurant, le montant demandé permet de louer les locaux envisagés jusqu'au 31 décembre 2006 au plus tard. En effet, si le Conseil communal accepte la création du nouveau poste de quartier, le loyer peut être acquitté durant toute la phase des transformations, alors que, s'il refuse, les locaux sont immédiatement libérés et le loyer cesse d'être versé par la Ville.

250 Service de secours et d'incendie

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 300'000.-	fr. -.-	fr. 23'000.-

Le projet initial de budget 2006 prévoyait, sous cette rubrique, fr. 333'000.- de dépenses, dont fr. 270'000.- pour le remplacement complet des circuits de distribution d'eau chaude et d'eau froide de la construction protégée des Bergières.

Dit projet tenait également compte du fait que ce montant de fr. 270'000.- doit, comme admis par le Service de la sécurité civile et militaire, être entièrement compensé par un prélèvement sur le Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile. En effet, il prévoyait une recette équivalente à enregistrer sur le compte 2501.424 "Plus-values, produits exceptionnels".

Lors de l'examen du budget, la rubrique 2501.314 a été ramenée à fr. 300'000.-, alors que la recette de fr. 270'000.-, figurant sous la rubrique 2501.424, n'a, pour sa part, pas été diminuée. Il s'ensuit que c'est sur les autres travaux envisagés et non sur la réfection des réseaux d'eau de la construction des Bergières qu'il fallait faire des économies. Or, tel n'a pas été le cas, dès lors que, non seulement les travaux prévus aux

Bergières – dont le coût s'élève bel et bien à fr. 270'000.-, mais également la quasi-totalité des autres travaux envisagés représentant une dépense globale de fr. 48'000.- ont été commandés par l'ancien chef de service, sans se préoccuper, alors que son attention avait été attirée sur ce point, du montant disponible sur le compte 2501.314.

Conséquence de ce qui précède, la rubrique 2501.314 accuse, aujourd'hui déjà, un excédent de dépenses de fr. 18'000.-. En tenant compte d'éventuels dépassements, ainsi que de possibles imprévus pour un montant de fr. 5'000.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série de fr. 23'000.- s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2501.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. -.-	fr. 22'000.-

La construction protégée des Bergières a été mise en service en 1975. Or, après plus de trente années d'utilisation, l'intérieur des deux "boilers" de 800 l. chacun qui assurent la production d'eau chaude, s'avère totalement corrodé. De fait, des fuites d'eau, consécutives à l'état de ces équipements, sont apparues ces derniers mois.

Cela étant, si des réparations peuvent être effectuées au niveau des couvercles, l'étanchéité du reste des appareils ne peut être restaurée. Il apparaît donc nécessaire de remplacer les deux "boilers", si l'on veut garantir l'utilisation future de la construction. A ce sujet, une nouvelle installation, conforme aux normes actuelles de l'Office fédéral de la protection de la population, implique la mise en service et le raccordement d'un seul "boiler" de 1000 l.

Le coût total de l'opération, comprenant le démontage et l'évacuation des "boilers" actuels, ainsi que la fourniture, le montage et le raccordement du nouvel appareil, s'élève à fr. 22'000.-. Afin de couvrir cette dépense urgente et imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Toutefois, ce surcoût sera compensé par un prélèvement sur le fonds des contributions de remplacement, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire, selon sa correspondance du 12 juin 2006 (fr. 22'000.- sous la rubrique 2501.424).

2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2503.318	Autres prestations de tiers	fr. 22'000.-	fr. -.-	fr. 30'000.-

Comme chacun le sait, et malgré la prise de mesures destinées à rétablir son équilibre budgétaire, comme, en particulier, la réduction de l'effectif de son personnel, l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) doit faire face à des difficultés financières récurrentes. Dans ces circonstances, la 16^{ème} recommandation du rapport de vérification des comptes 2005, établi par le Service de la révision de la Ville, encourage la conduite d'une analyse visant à connaître les raisons des résultats négatifs enregistrés par les PFO en 2003, 2004 et 2005.

Cette recommandation devant, à l'évidence, être suivie sans délai, il convient de mandater rapidement une société fiduciaire spécialisée. En effet, dès lors qu'un examen interne est déjà intervenu dans le cadre de l'opération "Prestations 2004", il paraît opportun de faire maintenant appel à un regard extérieur.

Cela étant, aucun montant ne figurant à cet effet au budget des PFO pour l'exercice en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation desdites PFO, qui peut encore supporter cette dépense.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				101'100		101'100
	303 Cotisations aux assurances sociales				6'200		6'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions				4'600		4'600
	310 Imprimés et fournitures de bureau				37'000	8'000	45'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				32'800		32'800
	312 Eau, énergie et chauffage			18'800			18'800
	313 Marchandises					21'000	21'000
	314 Entretien des biens immobiliers		210'000	46'000		46'000	302'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations					12'500	12'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation			139'500		20'000	159'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements				2'500		2'500
	318 Autres prestations de tiers	12'000	10'000		55'600		77'600
	319 Impôts, taxes et frais divers				31'500		31'500
TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		12'000	220'000	204'300	271'300	107'500	815'100
TOTAL DES RECETTES					149'400		149'400
Page du préavis		page 16	page 16	page 17	page 18	page 20	

330 Service immobilier**3300 Gestion des immeubles**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	fr. 97'000.-	fr. -.-	fr. 12'000.-

Honoraires d'avocat suite à une procédure civile engagée au début 2006 par un collaborateur licencié en 2004 pour justes motifs. Cette situation n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget 2006, il y a lieu de demander un crédit supplémentaire pour couvrir la dépense.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'390'000.-	fr. -.-	fr. 210'000.-
3301.318	Autres prestations de tiers	fr. 653'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier

Suite à un récent échange foncier avec LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, respectivement du Service des routes et de la mobilité, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle "privée" communale, no 628, est à la charge du Service du logement et des gérances.

La structure porteuse du trottoir est constituée d'une dalle en béton de 155 mètres, dont 120 mètres sur des piliers appuyés sur les constructions inférieures et 35 mètres en porte-à-faux. Aujourd'hui fortement dégradé, (corrosion d'armatures, carbonatation et éclatement du béton), ce trottoir doit être démoli et reconstruit dans les plus brefs délais. Le début des travaux est planifié en octobre 2006. Ils permettront de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes de sécurité pour les usagers, piétons et cyclistes. Saisissant l'opportunité qui lui est donnée, le Service de l'électricité procédera quant à lui à la mise hors service et à la démolition de sa sous-station moyenne tension située sous la dalle.

Ces travaux urgents, tronçon supérieur situé sur la parcelle privée communale, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés, nécessitent l'octroi des crédits supplémentaires suivants :

- Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.)
fr. 210'000.-
- Etudes préliminaires : fr. 10'000.-

Pour mémoire :

Service de l'électricité :

Travaux de démolition de la sous-station

fr. 5'000.-

Eclairage public

fr. 15'000.-

fr. 20'000.-

Service des routes et de la mobilité (tronçon inférieur) :

Travaux de génie civil

fr. 820'000.-

Etudes préliminaires

fr. 40'000.-

fr. 860'000.-

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'620'000.-	fr. -.-	fr. 18'800.-

(voir aussi sous 3302.316)

Immeuble Genève 52 – Propriété de la CPCL

Dès le 1^{er} avril 2006, location d'un local supplémentaire de 200 m2 pour y stocker les dossiers archivés des bénéficiaires d'aides sociales (décision municipale du 23.02.2006), soit pour 9 mois :

- loyer	fr. 18'000.-
- frais de chauffage	fr. 2'000.-

Ces charges sont intégralement compensées par une recette enregistrée sur la rubrique 3302.490.1 "Imputations de loyers" (Préavis n° 2006/24 du 01.06.06 – Crédits supplémentaires 1^{ère} série).

Immeuble Genève 52 – Propriété de la CPCL

Lors de l'établissement du budget 2006, la Municipalité avait supprimé le loyer annuel du Bureau des imprimés et du matériel; ce dernier devant être transféré au Canton. Or, à ce jour, le transfert n'est pas encore intervenu.

Le loyer annuel s'élève à fr. 80'600.- et les frais de chauffage à fr. 16'800.-

St-Martin 33 – Hôtel de Police – Propriété de la CPCL

La hausse du loyer (diminution de la réserve prévue contractuellement), qui s'élève à fr. 40'900.-, n'a pas été prise en compte lors de l'établissement du budget 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'220'000.-	fr. 173'000.-	fr. 46'000.-

Immeuble administratif Figuiers 28, à Lausanne - Aménagement de locaux pour le BICan, (Bureau d'intégration canine et d'un bureau pour le Service des parcs et promenades) : fr. 54'000.-

(Voir aussi sous 6201.311).

Dans sa séance du 22 juin 2006, la Municipalité adoptait la note relative au regroupement des collaborateurs et au déménagement du Bureau d'intégration canine (BICan) aux Figuiers 28, lieu idéal en raison de son accessibilité et de sa proximité du parc d'éducation canin. L'aménagement du rez-de-chaussée des Figuiers 28 permettra d'accueillir les trois collaborateurs du BICan – actuellement répartis entre les Abattoirs et Chauderon – ainsi que le chef du secteur I du Service des parcs et promenades et son adjoint.

La présente demande de crédit supplémentaire fait suite à la note précitée et spécifie le coût des travaux d'aménagement – création de cloisonnement de bureau et achat de lampes sur pied.

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) comme suit :

CFC 230.0	Fourniture lampes sur pied	fr. 8'000.- (6201.311)
CFC 277.0	Cloisons mobiles	fr. 46'000.- (3302.314)

A noter que les travaux d'électricité, de peinture, de plâtrerie ainsi que le remplacement partiel du revêtement de sol sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'immeuble.

Les surfaces supplémentaires attribuées à l'administration s'élèvent à 211 m².

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 7'612'000.-	fr. -.-	fr. 139'500.-

Voir texte sous rubrique 3302.312.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'260'800.-	fr. 37'500.-	fr. 101'100.- fr. a) 68'300.- fr. b) 32'800.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 258'300.-	fr. 2'200.-	fr. 6'200.- fr. a) 4'200.- fr. b) 2'000.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 556'300.-	fr. 6'200.-	fr. 4'600.- fr. a) 3'600.- fr. b) 1'000.-

a) Mudac : fr. 25'900.-

Une conservatrice est en congé maternité depuis le 21 juin 2006. Une auxiliaire a été engagée pour la remplacer pendant la durée de son congé maternité qui sera vraisemblablement prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Musée historique de Lausanne : fr. 21'800.-

Une documentaliste du musée est en congé maternité depuis le 14 mai 2006. Un auxiliaire a été engagé pour la remplacer pendant la durée de son congé maternité qui est prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Collection de l'art brut : fr. 28'400.-

Une auxiliaire a été engagée du 1^{er} janvier au 31 mai 2006 pour pallier l'absence d'une conservatrice pendant la durée de son congé maternité qui a été prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant. Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

Ces charges sont partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 « Dédommagements à des tiers ».

b) Collection de l'art brut : fr. 35'800.-

Une collaboratrice scientifique, une chargée d'inventaire ainsi qu'une photographe ont été engagées pour le travail relatif au prêt d'œuvres de la Collection pour des expositions à l'étranger (Madrid, San Sebastian, Bergame et Monaco). Ces frais sont pris en charge par les organisateurs de ces expositions.

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur les rubriques 3600.434 (fr. 21'600.-) et 439 (fr. 14'200.-).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 480'000.-	fr. -.-	fr. 37'000.-

Musée historique : fr. 37'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue et les annonces de presse des expositions "Suisse/Russie", "Muma" ainsi que "2007 – Objectif reportage".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 108'000.-	fr. -.-	fr. 32'800.- fr. a) 26'400.- fr. b) 6'400.-
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 26'000.-	fr. -.-	fr. c) 2'500.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 275'500.-	fr. -.-	fr. 55'600.- fr. a) 19'400.- fr. d) 36'200.-

- a) Musée historique de Lausanne – Déménagement des collections du dépôt de Crissier au dépôt de Sébeillon prévu en octobre 2006 : fr. 45'800.-

Dans le cadre de la construction du tunnel ferroviaire de TRIDEL, un puits d'attaque d'une dimension de 12 mètres de large et 30 mètres de long avec une profondeur de 18 mètres a dû être creusé. Par la suite, au lieu de remblayer ce puits devenu inutile et devant être fermé, il a été décidé d'utiliser ce "trou" pour des locaux de stockage.

La décision définitive d'attribuer ces locaux au Musée historique a été prise en automne 2005. Les frais de déménagement (fr. 19'400.-), ainsi que d'aménagement de ce nouvel espace (fr. 26'400.-), n'ont donc pas pu être prévus au budget 2006.

Ces nouveaux locaux seront disponibles dès la mi-août 2006. Le calendrier des expositions du MHL offre une plage de disponibilité idéale en octobre 2006, ce qui permettrait de limiter les coûts de main d'œuvre supplémentaire pour le déménagement. En effet, dès novembre 2006, et en tout cas jusqu'à fin mars 2007, l'équipe technique du MHL sera à nouveau fortement sollicitée par les montages et démontages des expositions programmées, sans compter qu'un déménagement hivernal n'est pas idéal.

Pour le MHL, investir les nouveaux locaux cet automne permettrait :

1. de répondre dans les meilleurs délais au manque de place chronique du dépôt actuel,
2. de réorganiser "l'entreposage" des collections actuelles de manière à pouvoir accueillir les nouvelles entrées dans de meilleures conditions.

- b) Collection de l'art brut : fr. 6'400.-

Ce montant est destiné à couvrir l'acquisition de mobilier pour la représentation des œuvres des expositions "Le Royaume de Nek Chand" et "Raconte-moi l'Art brut".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur les rubriques 3600.434 (fr. 1'400.-) et 439 (fr. 5'000.-).

- c) Collection de l'art brut : fr. 2'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de déplacements à l'étranger pour les expositions "Creative Growth Art Center" et "Richard Greaves".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

d) Mudac : fr. 3'200.-

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires du graphiste pour la réalisation des cartons d'invitation et de l'affiche pour l'exposition "Tilt".

Musée historique : fr. 31'000.-

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires des commissaires d'exposition, des intervenants (animations, conférences) pour les expositions "Suisse/Russie" et "2007 – Objectif reportage".

Musée romain : fr. 2'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants dans le projet de livres pour enfants qui est actuellement en cours de rédaction.

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 36'200.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 380'000.-	fr. -.-	fr. 31'500.-

Mudac : fr. 11'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement certains frais pour les expositions "Tilt" et "Bêtes de style" (transports, courriers, frais prêteurs).

Musée historique : fr. 20'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement certains frais pour l'exposition "Suisse/Russie" (transports, courriers, frais prêteurs).

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 31'500.-).

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3800.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 35'000.-	fr. -.-	fr. 8'000.-

Depuis le début de l'année en cours, une douzaine de postes de travail ont dû, à la suite de départs à retraite, de démissions ou de transferts, être repourvus au sein du service, dont plus de la moitié ont exigé la publication d'annonces dans le journal 24 heures.

Les frais liés à ces annonces ont engendré un dépassement budgétaire nécessitant l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

Par ailleurs, suite à une panne survenue en août dernier sur l'installation frigorifique du restaurant du Lausanne-Sports Tennis Club (propriété de la Commune de Lausanne), des travaux importants ont dû être exécutés dans l'urgence pour remettre en état cet équipement.

Les montants figurant au budget du service des sports pour l'année en cours ne permettant pas d'absorber les surcoûts engendrés par les opérations évoquées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3800.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 35'000.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Suite à l'incendie survenu en juin 2005 dans les hangars du Kayak Club de Lausanne à Vidy, il a été nécessaire de procéder sans délai à la location, hors budget et pour un an, soit jusqu'à fin juin 2006, de deux containers pour abriter les embarcations et le matériel dudit club, en attendant la construction et l'aménagement de nouveaux hangars : fr. 2'700.-.

En raison du bris, survenu en juin dernier, d'un des aspirateurs sous-marins utilisés pour le nettoyage du fond des bassins de natation, un engin de ce type a dû être loué pour la saison estivale 2006 (une nouvelle unité fait l'objet d'une demande d'autorisation d'achat pour l'année 2007) : fr. 2'800.-.

Devant l'impossibilité, due à la préparation des 20 kilomètres de Lausanne, d'utiliser l'élévateur du groupe d'entretien du Service des sports, lors de la transformation en piscine, au printemps dernier, de la patinoire du Parc de Montchoisi, il a fallu recourir à la location d'un tel engin, dès lors que les Ateliers et magasins de la Ville, n'étaient, à ce moment-là, pas en mesure d'en mettre un à disposition : fr. 2'000.-.

La location de matériel (éléments de clôture, tribunes mobiles) et de machines spécifiques (chariots élévateurs) pour les manifestations sportives s'est avérée plus coûteuse que prévu, principalement en raison de la tenue sur deux week-ends des Championnats du monde de triathlon : fr. 12'500.-.

Les événements et autres éléments imprévus évoqués ci-dessus, qui ont engendré les surcoûts mentionnés en regard de chacun, nécessitent l'octroi de montants complémentaires équivalents, représentant globalement un crédit supplémentaire de fr. 20'000.-.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4603 Traitement des eaux usées	4700 Eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	1'000			1'000
	312	Eau, énergie et chauffage		16'000		16'000
	313	Marchandises	228'000			228'000
	314	Entretien des biens immobiliers	880'000			880'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		115'000	40'000	155'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	40'000			40'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	18'000			18'000
	318	Autres prestations de tiers	153'000			153'000
TOTAL TRAVAUX		1'320'000	16'000	115'000	40'000	1'491'000
TOTAL DES RECETTES						
Page du préavis		page 24	page 27	page 27	page 27	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4201.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 50'000.-	fr. -.-	fr. a) 1'000.-
4201.313	Marchandises	fr. 2'400'000.-	fr. -.-	fr. 228'000.- fr. a) 8'000.- fr. b) 130'000.- fr. c) 90'000.-
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'500'000.-	fr. -.-	fr. 880'000.- fr. d) 820'000.- fr. e) 60'000.-
4201.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 273'600.-	fr. -.-	fr. f) 40'000.-
4201.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 65'000.-	fr. -.-	fr. a) 18'000.-
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'140'000.-	fr. -.-	fr. 153'000.- fr. a) 3'000.- fr. d) 40'000.- fr. g) 110'000.-

a) 100^{ème} anniversaire du service : fr. 30'000.-

Créé en 1906, le service des routes et de la mobilité, successeur du service de la voirie, a souhaité marquer son 100^{ème} anniversaire, d'une part pour les collaborateurs-trices du service et leur famille et, d'autre part, pour faire mieux connaître ses activités à la population lausannoise, aux autres services communaux, ainsi qu'aux autorités lausannoises

Les festivités se sont déroulées sur deux jours. Le vendredi soir, un repas a été offert à tout le personnel du service, ainsi qu'aux retraités. Le samedi, une journée "portes ouvertes" a été organisée aux ateliers et magasins de la Ville. Diverses démonstrations, expositions et visites relatives aux activités du service ont été présentées.

Ces dépenses n'ayant pas été planifiées lors de l'établissement du budget de fonctionnement, et les disponibles de certains comptes ne permettant plus de les couvrir sans dépasser les montants alloués, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour les rubriques ci-dessous :

- 4201.310 : Affiches et annonce dans la presse : fr. 1'000.-

- 4201.313 : Couteau "souvenir" routes et mobilité 1906 - 2006 (463 pièces) : fr. 8'000.-

- 4201.317 : Repas (223) + boissons (vins, bières, limonades) + saucisses, soupe, pain, etc. : fr. 18'000.-

- 4201.318 : Montage du film + orchestre : fr. 3'000.-

b) Achat de pièces détachées : fr. 130'000.-

La vétusté du parc automobile du service et un retard dans le remplacement de certains véhicules indispensables au bon déroulement des missions du service engendrent un accroissement régulier des interventions, souvent importantes et onéreuses, par l'unité "Garage" des ateliers et magasins de la Ville pour maintenir ces véhicules et engins en état de marche.

A fin août, près de 86 % du montant affecté à l'achat de pièces détachées ont été dépensés

c) Achat de sel à dégeler : fr. 90'000.-

Les conditions météorologiques que nous avons connues durant l'hiver passé, avec un froid persistant et des chutes de neige abondantes, ont nécessité de multiples interventions de déneigement et de salage, notamment dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, provoquant une consommation importante de sel à dégeler.

La réserve disponible à l'entrée de l'hiver est insuffisante (500 t.), d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux ateliers et magasins de la Ville (+ 400 t.) en prévision de la saison hivernale à venir.

d) Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier : fr. 860'000.-

Suite à un échange foncier avec LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à la charge du service immobilier.

La structure porteuse du trottoir est constituée d'une dalle en béton de 155 mètres, dont 120 mètres sur des piliers appuyés sur les constructions inférieures et 35 mètres en porte-à-faux. Aujourd'hui fortement dégradé (corrosion d'armatures, carbonatation et éclatement du béton), ce trottoir doit être démoli et reconstruit dans les plus brefs délais. Le début des travaux est planifié en octobre 2006. Ils permettront de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes de sécurité pour les usagers, piétons et cyclistes. Saisissant l'opportunité qui lui est donnée, le service de l'électricité procédera quant à lui à la mise hors service et à la démolition de sa sous-station moyenne tension située sous la dalle.

Ces travaux urgents, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés nécessitent l'octroi des crédits supplémentaires suivants :

Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.) :	fr. 820'000.-
Etudes préliminaires (rubrique 4201.318) :	<u>fr. 40'000.-</u>
	fr. 860'000.-

Pour mémoire :

Service de l'électricité :

Travaux de démolition de la sous-station	fr. 5'000.-
Eclairage public	<u>fr. 15'000.-</u>
Total	fr. 20'000.-

Service immobilier :

Etudes préliminaires	fr. 10'000.-
Démolition du trottoir (tronçon supérieur)	fr. 190'000.-
Travaux routiers (participation)	<u>fr. 20'000.-</u>
Total	fr. 220'000.-

e) Fontaine de la Justice – place de la Palud : fr. 60'000.-

Fin août 2005, des inconnus causaient d'importants dégâts au monument nécessitant l'intervention urgente d'un tailleur de pierre. Lors du constat des dégâts, en présence du conservateur cantonal des monuments historiques, l'état fortement dégradé des couleurs (polychromie) a été relevé. Datant de 1963, la peinture est en grande partie écaillée et passablement défraîchie dans son ensemble. La pierre est localement noircie et attaquée par la pollution atmosphérique. Une restauration de la polychromie, après nettoyage complet du support, s'avère donc nécessaire si nous entendons conserver durablement un des symboles de notre cité.

Sur recommandation du conservateur cantonal, un restaurateur spécialisé a effectué une étude préliminaire et a présenté une offre pour la restauration du monument. Les travaux projetés comprennent l'intervention d'un tailleur de pierre, la restauration de la polychromie, ainsi que la dorure à la feuille de certains éléments. Ces travaux sont planifiés au début du mois d'août, pour une durée de deux mois et demi.

L'étude pour la restauration et la remise en couleurs de la statue est suivie par le "délégué à la conservation du patrimoine bâti" de la Commune de Lausanne.

f) Autopartage : fr. 40'000.-

Le personnel technique (~ 70 personnes) travaillant dans le bâtiment administratif de Beau-Séjour dispose de cinq véhicules de service pour ses déplacements professionnels. Ces voitures, dont la mise en circulation date en moyenne de dix ans, font régulièrement l'objet de révisions et de réparations.

Dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration lausannoise, dont la première phase entrera en vigueur en juillet 2007, il est notamment envisagé d'introduire le système de l'autopartage. Un remplacement de ces cinq véhicules de service par quatre voitures mises à disposition par la société d'autopartage Mobility CarSharing est prévu. Dans ce contexte, nous estimons qu'il serait judicieux de tester ce système avant de définir une stratégie à plus long terme.

La location mensuelle comprend la mise à disposition de quatre voitures et prend en compte les frais d'essence, l'entretien et les réparations, ainsi que les frais administratifs et la TVA. En sus de la location, le client s'acquitte aussi du coût lié au kilométrage parcouru chaque mois.

Ce système pourrait entrer en vigueur dès le mois d'août et occasionnerait des charges d'exploitation de l'ordre de fr. 40'000.- pour l'exercice 2006. Il est à noter que nos cinq voitures de service seraient reprises à l'occasion des achats de véhicules prévus dans le cadre du projet "Entretien 2006". Par conséquent, elles n'occasionneraient plus aucun frais pour la Ville.

L'introduction du système d'autopartage n'ayant pas été planifiée lors de l'établissement du budget 2006 (mai/juin 2005), aucun montant n'a été provisionné à cet effet. Dès lors, il est nécessaire de prévoir le financement de cette dépense par le biais d'un crédit supplémentaire.

g) Développement d'un système informatique pour la gestion du temps de travail et pour la planification des ressources : fr. 110'000.-

Avec un préavis favorable du Copilinf, et par décision du 3 novembre 2005, la Municipalité autorisait l'acquisition et l'installation d'un logiciel pour la planification et la gestion des temps de travail du personnel du service des routes et de la mobilité.

Depuis lors, le paramétrage, les interfaces avec Peoplesoft et Time AS (badgeuse aux AMV), l'installation proprement dite et la formation des collaborateurs-trices ont été successivement mis en oeuvre. Une phase « test » a eu lieu dans le courant du 1^{er} semestre afin d'affiner le concept. Le logiciel est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2006 dans tout le service.

La décision municipale étant intervenue après l'établissement du budget de fonctionnement, le principe d'une demande de crédit supplémentaire ultérieure avait été alors admis.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4601.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 90'000.-	fr. -.-	fr. 16'000.-

La facture relative à la consommation d'eau de l'usine du Vallon pour la période du 15 décembre 2005 au 17 janvier 2006 est parvenue après le bouclage des comptes 2005. Ce montant n'était pas prévu au budget 2006, l'usine ayant cessé son activité au 31 décembre 2005.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 165'000.-	fr. -.-	fr. 115'000.-

Une importante fissuration a été constatée sur un des filtres-presses nécessaires à la déshydratation des boues rendant son exploitation dangereuse et les disjoncteurs principaux de la distribution électrique ont cédé. Des entreprises spécialisées ont été mandatées pour la remise en état de ces équipements électromécaniques indispensables au fonctionnement de la STEP.

Les dépenses engagées devraient être compensées par des économies sur l'achat de marchandises (compte 4603.313).

4700 Eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'450'000.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

Usine de production d'eau de St-Sulpice - révision urgente de la pompe n° 103

L'usine de production d'eau de St-Sulpice a été mise en service en 1970. Elle est équipée de :

- cinq pompes à basse pression pompant l'eau du lac Léman depuis les réservoirs d'eau brute sur les filtres à sable ;
- dix pompes à haute pressions refoulant l'eau potable depuis les réservoirs d'eau traitée dans les réseaux et réservoirs de Haute-Pierre, Montétan et Crissier.

Dix pompes fonctionnent depuis 35 ans. Cinq pompes ont été installées ultérieurement et tournent depuis environ 20 ans. Dix d'entre elles ont déjà bénéficié d'une révision complète selon un programme de travaux répartis sur plusieurs années. Les coûts ont été pris en charge par le budget de fonctionnement annuel. Pour des raisons de restrictions budgétaires, la révision des cinq dernières pompes, bien que jugée nécessaire, a été reportée.

Ce printemps, les résultats des mesures périodiques de vibrations de la pompe n° 103 de refoulement sur le réservoir de Montétan étaient hors limites de tolérance. La pompe a été démontée pour auscultation. Le diagnostic conclut à la nécessité d'une révision urgente. Le coût des travaux est estimé à fr. 40'000.-.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5613 Institutions d'éducation	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		66'200			66'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		4'300			4'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'900			11'900
	305 Assurance-accidents		1'000			1'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				40'000	40'000
	313 Marchandises		5'100			5'100
	314 Entretien des biens immobiliers	22'000		48'000	58'500	128'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation		7'500			7'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements		1'100			1'100
	318 Autres prestations de tiers		900			900
	351 Participation à des charges cantonales			19'800		19'800
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		22'000	98'000	67'800	98'500	286'300
TOTAL DES RECETTES			98'000			98'000
Page du préavis		page 29	page 29	page 30	page 31	

500 Secrétariat général**5002 Cultes et temples**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 450'000.-	fr. 49'200.-	fr. 22'000.-

Relié au réseau du chauffage urbain, l'échangeur de chaleur qui assure le chauffage et la fourniture d'eau chaude au temple de Bellevaux et à ses locaux annexes s'est fissuré, provoquant une inondation dans le sous-sol. Cet appareil doit être changé.

Les modèles disponibles sur le marché n'étant plus les mêmes, une adaptation des installations de distribution et d'électricité sera nécessaire.

Les frais de remise en état ne peuvent être pris en charge par le budget ordinaire du secrétariat général, section cultes et temples, et justifient donc la présente demande de crédit supplémentaire.

Fourniture et pose d'un échangeur de chaleur,	
Adaptation des appareils techniques	fr. 14'000.-
Adaptation de l'installation électrique	fr. 3'000.-
Maçonnerie	fr. 1'500.-
Peinture	fr. 2'000.-
Divers et imprévus	<u>fr. 1'500.-</u>
Total approximatif du devis	<u>fr. 22'000.-</u>

561 Service de la jeunesse et des loisirs**5613 Institutions d'éducation**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5613.301	Traitements	fr. 2'915'400.-	fr. 23'900.-	fr. 66'200.-
5613.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 179'100.-	fr. 1'500.-	fr. 4'300.-
5613.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 367'200.-	fr. 3'400.-	fr. 11'900.-
5613.305	Assurance-accidents	fr. 43'600.-	fr. 100.-	fr. 1'000.-
5613.313	Marchandises	fr. 101'000.-	fr. -.-	fr. 5'100.-
5613.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 100.-	fr. -.-	fr. 7'500.-
5613.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 10'500.-	fr. -.-	fr. 1'100.-
5613.318	Autres prestations de tiers	fr. 271'900.-	fr. -.-	fr. 900.-

L'expérience de ces dernières années a montré qu'il y avait une augmentation de la demande d'accueil en foyer d'urgence d'enfants de 6 à 16 ans durant les mois de juin à août. Pour répondre à cette demande, la décision d'ouvrir une antenne du Foyer de Cour a été prise, en accord avec le Service de protection de la Jeunesse de l'Etat de Vaud, organe subventionneur. Cette antenne se trouve à l'Avenue d'Echallens 150 (1^{er} étage). Le foyer sera ouvert du 1^{er} juin au 31 août 2006 et accueillera 5 enfants au maximum.

Les dépenses des rubriques ci-dessus (fr. 98'000.-) seront entièrement couvertes par la rubrique 5613.451 "Participation du Canton aux charges".

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'500'000.-	fr. -.-	fr. 48'000.-

Au printemps 2006, d'importantes infiltrations ont été constatées dans la toiture du collège des Croix-Rouges. Des colmatages sectoriels ont été entrepris, sans succès, pour pallier le problème.

La surface concernée de 740 m² nécessite une réfection complète dont le coût estimatif est de l'ordre de fr. 300'000.- à fr. 350'000.-. Cet objet doit être englobé dans le futur crédit cadre N°4 en préparation et qui verra une exécution effective prévue au plus tôt en 2008.

Cependant, les infiltrations constatées tout récemment causent d'importantes dégradations du bâtiment et mettent en péril l'usage des locaux du dernier étage, plus particulièrement le cabinet dentaire. Il est donc urgent de prendre une mesure palliative, dans le courant de l'été 2006.

La solution retenue consiste en la mise en place d'une étanchéité de rechapage sur l'ensemble de la surface. Cette intervention permettra d'assurer une étanchéité provisoire et de limiter les dégâts intérieurs jusqu'à la rénovation complète de la toiture. Le coût de cette intervention urgente est devisé à fr. 48'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5800.351	Participation à des charges cantonales	fr. -.-	fr. -.-	fr. 19'800.-

Un des piliers de la convention du 1^{er} janvier 2004, entre le Conseil d'Etat et la Municipalité, sur les principes de gestion de la scolarité obligatoire dans la "région Lausanne" est le maintien de l'informatique administrative des établissements scolaires sur le réseau communal.

Trois ans après sa mise en œuvre, le choix de la connexion prioritaire des établissements scolaires au réseau RECOLTE continue de présenter d'importants avantages dans la gestion quotidienne. Cependant, cette situation risque d'isoler les directions par rapport au reste des établissements scolaires du canton, en raison de l'impossibilité d'accès à des applications cantonales mises à disposition sur le réseau cantonal RADEO. Il était donc nécessaire de mettre en place un portail permettant l'accès sécurisé aux applications cantonales.

Au vu de ces éléments, le 24 mars 2005, la Municipalité prenait notamment les décisions suivantes :

- d'accepter le principe du financement par la commune de la mise en place d'un accès sécurisé des directions des établissements et du service des écoles au réseau cantonal;
- d'accepter le principe de ce financement sous la forme d'un crédit supplémentaire de l'ordre de fr. 30'000.- qui sera sollicité par la procédure habituelle dès que les montants précis seront connus.

La mise en place de ce portail a pris plus de temps que prévu et il a abouti dans le courant du mois de mai 2006. Le coût pour cette année s'élève à fr. 19'800.- que nous sollicitons en crédit supplémentaire 2^{ème} série. Le solde étant d'ores et déjà prévu au budget 2007.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie enfantine communaux

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	90'000.-	fr. -.-	fr. 40'000.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	90'000.-	fr. -.-	fr. 58'500.-

Extension de la capacité d'accueil du Centre de vie enfantine (CVE) de la Grangette

L'augmentation de la capacité d'accueil de 94 à 110 places a été rendue possible grâce à, d'une part, la location d'une nouvelle surface dans le complexe de l'"Orée de la Forêt" situé à l'avenue des Boveresses, et, d'autre part, quelques transformations intérieures sur les sites principaux, sis chemin des Eterpeys. Cette augmentation est effective depuis le 14 août 2006.

Les locaux de l'avenue des Boveresses offrent 12 places d'accueil supplémentaires, cinq en nurserie (enfants âgés de 8 semaines à 24 mois) et sept chez les Trotteurs (de 18 à 36 mois). Par conséquent, des dépenses ont été nécessaires pour équiper ce nouveau lieu, principalement du mobilier non fixe, de la vaisselle, du matériel éducatif et divers articles pour le nettoyage.

Les travaux effectués (ch. des Eterpeys 2-4, 5 et 12) ont également permis d'augmenter de quatre places l'accueil chez les écoliers enfantins.

L'ensemble des travaux de transformations au chemin des Eterpeys a été devisé aux alentours de fr. 100'000.-. Toutefois, leur exécution a été planifiée sur les deux fermetures estivales 2006 et 2007.

Pour cet été, le coût total des interventions s'élève à fr. 58'500.- et comprend l'installation de 5 chauffe-eau dans les salles de jeu, la pose d'une nouvelle paroi vitrée dans le hall et le réaménagement de la ludothèque. La deuxième partie des travaux est prévue au budget 2007 et aura lieu l'été prochain (transformations intérieures et extérieures).

Quant à l'équipement complet des nouveaux locaux à l'avenue des Boveresses, il a occasionné des dépenses supplémentaires de l'ordre de fr. 40'000.-. A ce sujet, il est utile de préciser que des rabais substantiels ont pu être obtenus par le biais d'importantes commandes passées simultanément avec le CVE de Montelly (ouverture du site de la Colline).

Ces dépenses seront partiellement compensées par des recettes fédérales et cantonales liées à l'aide au démarrage sur les exercices 2006 à 2008.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		6001 Activités sociales et sanitaires	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6302 Unités prestations	6400 Administration du service	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		14'000		118'000	34'600			166'600
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'000		7'300	2'100			10'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions		2'000		17'900	4'700			24'600
	305 Assurance-accidents				400				400
	310 Imprimés et fournitures de bureau				44'100		4'400		48'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			8'000	10'500		26'100		44'600
	318 Autres prestations de tiers		17'000		35'200			27'000	79'200
	319 Impôts, taxes et frais divers				22'200		10'000		32'200
	331 Amortissement du patrimoine administratif							240'400	240'400
	365 Subventions à des institutions	125'300							125'300
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		125'300	34'000	8'000	255'600	41'400	40'500	267'400	772'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>97'500</i>		<i>33'500</i>		<i>131'000</i>
Page du préavis		page 33	page 34	page 35	page 35	page 36	page 37	page 37	

600 Secrétariat général**6001 Activités sociales et sanitaires**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	fr. 12'180'200.-	fr. -.-	fr. 125'300.-

Fondation ABS : fr. 82'900.-

La Municipalité a décidé, dans une note datée du 15 novembre 2005, de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, la Terrasse, destiné aux marginaux qui ont pris l'habitude de se rassembler sur la place de la Riponne, ceci à titre provisoire et pour la saison hivernale. Cet espace chauffé a permis l'accueil d'une quinzaine de personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. Le projet a été élaboré très rapidement, et l'équipe d'ABS s'est montrée particulièrement souple et conciliante pour le mettre en œuvre.

L'expérience de la Terrasse a débuté le 5 décembre 2005, pour se terminer le 30 avril 2006, un bilan satisfaisant a été établi tant par les collaborateurs d'ABS que par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Ouverte six jours par semaine et cinq heures par jour en semaine, la Terrasse a vu ses horaires élargis d'une heure dès le 23 janvier, à la demande de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Les aménagements initiaux ont été estimés à fr. 10'000.- et les salaires à fr. 16'154.- par mois pour 2.1 EPT. Lors du changement d'horaire en janvier, il a été admis une somme de fr. 3'000.- supplémentaire par mois, portant ainsi la masse salariale mensuelle à fr. 19'154.-. Des frais de chauffage à gaz, ainsi que du temps de travail pour préparer le projet et rédiger le rapport final (à disposition à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement) ont été admis.

Pour 2005, les frais d'aménagement ainsi que les salaires de décembre ont été alloués par le biais d'une subvention "casuelle" (fr. 26'154.-).

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les 4 mois de fonctionnement 2006, ainsi que les frais matériels évoqués, soit au total une somme de fr. 82'843.-, selon le décompte fourni par la Fondation ABS.

Soupe populaire : fr. 42'400.-

La Fondation Mère Sofia anime depuis 1996 une soupe populaire destinée aux plus démunis, cinq soirs par semaine sur la place de la Riponne. En 2004, la Soupe a déménagé à la rue Saint-Martin 18 et bénéficie depuis 2005 d'une subvention annuelle de fr. 211'000.-, couvrant le loyer, 2 EPT d'encadrement, ainsi que des frais de matériel. En moyenne annuelle, 130 personnes viennent chaque soir manger à la Soupe populaire et de nombreux bénévoles composent l'équipe de la Soupe.

La Soupe a spontanément élargi son offre à 6 soirs par semaine, peu après son installation à l'intérieur, sans qu'une demande de subvention supplémentaire ne soit faite. Par ailleurs, depuis plusieurs années, une distribution était organisée par la paroisse Saint-Laurent les mercredis soirs. Cette distribution du mercredi s'est terminée en avril 2006 et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a sollicité la Fondation Mère Sofia pour que la Soupe populaire élargisse son offre et puisse fonctionner chaque soir de l'année. Il a été établi qu'un 0.71 EPT supplémentaire était nécessaire pour faire fonctionner la Soupe 7 soirs par semaine, de même qu'une légère augmentation des frais matériel, ce qui porte à fr. 5'300.- l'augmentation mensuelle.

Cette offre élargie, souhaitée par la Municipalité, a été mise sur pied début mai 2006. Le crédit supplémentaire, demandé ici, porte donc sur une somme de fr. 42'400.-, couvrant les huit mois de l'année 2006. Pour l'année 2007, c'est une somme de fr. 63'600.- supplémentaire qui a été inscrite au budget 2007.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	fr. 1'769'300.-	fr. 64'700.-	fr. 14'000.-
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 108'300.-	fr. 4'000.-	fr. 1'000.-
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 255'900.-	fr. 9'100.-	fr. 2'000.-

Deux collaboratrices de la division du logement (assistante de la cheffe de service et responsable de la cellule logement) sont actuellement enceintes et bénéficieront d'un congé maternité de quatre mois à compter de la fin du mois de septembre 2006. Lesdits congés maternité seront vraisemblablement accompagnés d'un mois supplémentaire pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Pour pallier l'absence de ces deux collaboratrices et garantir la bonne marche de la division du logement, il s'avère indispensable d'engager deux auxiliaires pour une durée d'environ six mois, dont trois mois en 2006 qui font l'objet de la présente demande.

Ces charges supplémentaires seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité - Rubrique 6200.436 "Dédommagements de tiers".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6200.318	Autres prestations de tiers	fr. 86'300.-	fr. -.-	fr. 17'000.-

TV-Bourdonnette : fr. 12'000.-

Dans le cadre du mandat de développement TV Bourdonnette (FLCL) relatif à la politique d'intégration et du logement, selon décision municipale (participation technique y.c. la prise en charge d'un jeune en formation), le budget 2006 a été bouclé avant qu'un collaborateur, spécialiste en production d'émissions télévisuelles, n'ait été engagé en remplacement du précédent. Ce nouveau collaborateur, beaucoup plus expérimenté, a été engagé à un salaire supérieur.

De ce fait, il y a lieu d'établir une demande de crédit supplémentaire concernant le compte 6200.1.318.0 de la division du logement destinée à couvrir notre participation aux frais salariaux de l'Association TV-Bourdonnette.

Réorganisation du service : fr. 5'000.-

Honoraires pour un mandat d'accompagnement lié à la réorganisation du service.

6201 Environnement et hygiène

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 4'600.-	fr. -.-	fr. 8'000.-

Immeuble administratif Figuiers 28, à Lausanne - Aménagement de locaux pour le BICan, (Bureau d'intégration canine et d'un bureau pour le Service des parcs et promenades) : fr. 54'000.-

(Voir aussi sous 3302.314).

Dans sa séance du 22 juin 2006, la Municipalité adoptait la note relative au regroupement des collaborateurs et au déménagement du Bureau d'intégration canine (BICan) aux Figuiers 28, lieu idéal en raison de son accessibilité et de sa proximité du parc d'éducation canin. L'aménagement du rez-de-chaussée des Figuiers 28 permettra d'accueillir les trois collaborateurs du BICan – actuellement répartis entre les Abattoirs et Chauderon – ainsi que le chef du secteur I du Service des parcs et promenades et son adjoint.

La présente demande de crédit supplémentaire fait suite à la note précitée et spécifie le coût des travaux d'aménagement – création de cloisonnement de bureau et achat de lampes sur pied.

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) comme suit :

CFC 230.0	Fourniture lampes sur pied	fr. 8'000.- (rubrique 6201.311)
CFC 277.0	Cloisons mobiles	fr. 46'000.- (rubrique 3302.314)

A noter que les travaux d'électricité, de peinture, de plâtrerie ainsi que le remplacement partiel du revêtement de sol sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'immeuble.

Les surfaces supplémentaires attribuées à l'administration s'élèvent à 211 m².

630 Service social Lausanne - CSR6302 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6302.301	Traitements	fr. 11'919'800.-	fr. 759'000.-	fr. a) 118'000.-
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 789'500.-	fr. 47'000.-	fr. a) 7'300.-
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'671'300.-	fr. 108'600.-	fr. a) 17'900.-
6302.305	Assurance-accidents	fr. 159'800.-	fr. 9'700.-	fr. a) 400.-
6302.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 25'000.-	fr. -.-	fr. b) 44'100.-
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 40'000.-	fr. 46'900.-	fr. a) 10'500.-
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 311'000.-	fr. -.-	fr. 35'200.- fr. b) 30'200.- fr. c) 5'000.-
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 13'500.-	fr. 20'000.-	fr. 22'200.- fr. b) 7'700.- fr. d) 14'500.-

a) Adaptation de l'effectif et de l'équipement des unités prestations du Service social due aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des autorités cantonales qui définissent le contenu de leur mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir (fr. 154'100.-).

Les montants relatifs aux traitements de l'unafin et de la caisse RI (fr. 97'500.-) seront entièrement subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 "Participation de l'Etat aux charges".

- b) La mise en œuvre par l'Unafin de la campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement engendre un coût de fr. 82'000.- répartis comme suit :

fr. 44'100.- pour l'édition de 3'000 brochures, 3000 flyers et 60 affiches.

fr. 30'200.- pour la conception de la brochure par la Fédération romande des consommateurs (FRC) et intervention de cette institution dans le cadre d'animations au théâtre.

fr. 7'700.- pour l'achat de bons de consultation budget à la FRC.

Ces dépenses sont entièrement subventionnées par l'Etat de Vaud.

- c) Versement d'honoraires à un avocat dans le cadre d'un litige avec un collaborateur dont l'affaire est close, le recours ayant été rejeté (fr. 5'000.-).
- d) Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitations et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'Unité logement du Service social doit procéder à l'achat de parts sociales à hauteur de fr. 14'500.-.

640 Service du travail Lausanne

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	fr. 1'038'100.-	fr. 17'600.-	fr. 34'600.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 63'700.-	fr. 1'200.-	fr. 2'100.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 152'100.-	fr. 1'400.-	fr. 4'700.-

En raison de l'augmentation du nombre de collaborateurs et de l'augmentation des tâches, l'effectif de l'équipe informatique chargée de gérer transversalement les équipements informatiques du service social Lausanne et du service du travail Lausanne n'est plus adapté. Le ratio, admis par la Municipalité le 23 décembre 2003, d'un collaborateur à plein temps pour 85 équipements informatiques n'est plus respecté (actuellement 1 pour 106). Un renforcement de 0,5 EPT pour parvenir à un nouveau ratio de 1 collaborateur pour 94 équipements informatiques est demandé.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6404.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 42'200.-	fr. -.-	fr. 4'400.-
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 95'700.-	fr. -.-	fr. 26'100.-
6404.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 2'100.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Le programme d'emplois temporaires subventionnés Esquisse assure la formation de vendeuses par le biais d'une boutique. Afin d'assurer le passage d'une clientèle suffisante, la boutique a dû être déplacée de la place de la Riponne 10 à la place de la Palud 11. Ce déménagement occasionne divers frais (aménagement des locaux, mobilier, matériel informatique, impression de documents).

Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de fr. 33'500.- par le Service cantonal de l'emploi (rubrique 6404.451).

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 344'000.-	fr. -.-	fr. 27'000.-

Suite à l'adoption par le Conseil communal, le 4 mai 2006, du préavis 2006/05 "Autorisation de plaider dans le procès que la commune de Lausanne envisage d'intenter au superficiaire du garage parking de Mon Repos", une provision a été versée au mandataire chargé de la défense des intérêts de la commune.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.331	Amortissement du patrimoine administratif	fr. 3'297'300.-	fr. -.-	fr. 240'400.-

Figuiers-Rhodanie - concours d'idées

Aucune dépense n'ayant été enregistrée depuis 2003 dans ce compte d'attente, celui-ci a été bouclé. En vertu du délai de prescription des comptes d'attente ainsi que des règles applicables en matière d'amortissement des comptes d'attente, cette dépense, pour un total de fr. 240'376.45, constitue une non-valeur au bilan au 31 décembre 2005.

Par conséquent, cette demande de crédit supplémentaire permettra d'épurer ce poste.

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7010 Service comptabilité et finances	7412 Production et achats (CAD)	7413 Distribution (CAD)	7610 Production d'électricité	7630 Distribution d'électricité	7700 Service du multimédia	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		24'000		52'000				76'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'000		3'200				5'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions		5'000		9'800				14'800
	305 Assurance-accidents		1'000		1'000				2'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	50'000		39'000			80'000		169'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation							58'000	58'000
	318 Autres prestations de tiers	50'000	200'000			80'000	550'000	75'000	955'000
	319 Impôts, taxes et frais divers							270'000	270'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		100'000	232'000	39'000	66'000	80'000	630'000	403'000	1'550'000
TOTAL DES RECETTES								290'000	290'000
Page du préavis		page 38	page 39	page 40	page 41	page 41	page 42	page 43	

700 Service développement stratégique

7000 Secrétariat

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7000.311 Achats d'objets mobiliers et d'installation	fr. 90'000.-	fr. -.-	fr. 50'000.-

Sécurisation du site "place Chauderon – rue de Genève"

Le site "place Chauderon – rue de Genève" est régulièrement l'objet de vols, de vols avec effraction et de vandalisme. Depuis 2003, 5 cas sont survenus qui ont entraînés des vols et des dégâts pour une valeur de plus de fr. 30'000.-. Suite au dernier vol en date (juillet 2006), l'assureur a indiqué que les mesures de sécurité actuelles sur le site n'étaient pas suffisantes et qu'il refuserait de couvrir de nouveaux cas similaires.

Le bâtiment de la place Chauderon 25 permet un accès direct à la rue de Genève 34 via son sous-sol. Pour cette raison, il est régulièrement traversé par des personnes « non autorisées ». Il est probable que certains

vols découlent de cette facilité d'accès. Les SIL se proposent donc d'installer un système d'accès sécurisé par badge qui devrait notablement améliorer la sécurité. Le système retenu équipe déjà le MAGESI, le site de Pierre-de-Plan et le bâtiment de Genève 32. Il sera étendu aux bâtiments de Genève 38 et de Chauderon 23, 25 et 27. Le système est géré électroniquement depuis le Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan, de même que les quelques caméras qui ont déjà été installées à des endroits sensibles.

Les vols par effraction sont effectués en passant par les jardins qui séparent les bâtiments de la rue de Genève et ceux de la place Chauderon. Un simple dispositif lumineux sensible au mouvement et une surélévation des barrières qui entourent les jardins permettraient de limiter les risques d'effraction. Par ailleurs, les jardins et les escaliers menant à la rue de Genève sont également régulièrement fréquentés par des marginaux qui laissent leurs seringues sur place, ce qui crée des risques pour les usagers et les concierges. Le dispositif lumineux permettra également de résoudre - ou pour le moins de réduire - ce problème.

Les trois mesures préconisées (système d'accès par badge, dispositif lumineux et surélévation des barrières) garantiront une sécurité accrue sur le site "place Chauderon - rue de Genève".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7000.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. -.-	fr. 50'000.-

Reengineering des processus qualité Star ISO 9001

Dans le cadre de la certification qualité ISO 9001, tous les processus importants des SIL sont documentés. L'implémentation du progiciel SAP, baptisée "projet Star", implique de revoir l'ensemble des processus ISO concernés directement ou indirectement par ce nouvel outil.

Il est nécessaire de mener ce travail parallèlement à la formation technique des utilisateurs. Face à l'énorme quantité de données à traiter, hiérarchiser et intégrer dans la plateforme regroupant les processus ISO, les SIL souhaitent faire appel à un consultant externe, compétent aussi bien dans le domaine de SAP et qu'en matière de système qualité ISO.

Cette mesure permettra de systématiser et pérenniser les meilleures pratiques. Elle permettra également de détecter rapidement les failles d'une procédure dans l'utilisation de SAP et d'éviter des surcoûts en fin d'implémentation, dus à des mesures palliatives à prendre dans l'urgence.

7010 Service comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7010.301	Traitements	fr. 5'684'000.-	fr. 97'700.-	fr. 24'000.-
7010.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 346'000.-	fr. 5'300.-	fr. 2'000.-
7010.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 816'000.-	fr. 10'900.-	fr. 5'000.-
7010.305	Assurance-accidents	fr. 131'000.-	fr. 1'200.-	fr. 1'000.-

Les Services industriels (SIL) connaissent une augmentation constante du nombre de leurs clients. Le lancement de Citycable, qui remporte un succès qui ne se dément pas, a encore renforcé cette tendance et amené un surcroît de travail en complexifiant la facture client qui comportait déjà les postes "électricité", "gaz", "eau" et "télé réseau". Plusieurs réorganisations et mutations de personnel, ont permis de réduire de 5,7 EPT l'effectif du service de la comptabilité et des finances (COSI) des SIL depuis 2002. Toutefois, les mesures de rationalisation des méthodes de travail ont atteint un seuil incompressible, alors que la charge de

travail a continué à augmenter. Aujourd'hui, le COSI fait face à une situation critique : le service n'est plus en mesure de remplir correctement l'ensemble des missions qui lui sont assignées.

Vu l'urgence de la situation, la Municipalité sollicite une augmentation d'effectif du service de 2 EPT dans les délais les plus brefs.

Le COSI doit aujourd'hui faire face à plusieurs contraintes :

- l'augmentation de la clientèle et des opérations nécessaires à son suivi via SAP;
- l'apparition, avec Citycable, d'une clientèle d'un nouveau type, nomade, et d'une facturation plus complexe que celle des autres produits des SIL;
- l'augmentation sensible du nombre de clients mauvais payeurs (+19 % de rappels, + 50% de dossiers à l'enquête).

L'obtention des 2 EPT supplémentaires sollicités pour le COSI permettra de rétablir la normale en matière de travail courant. Le surcroît de travail occasionné par l'implémentation du nouveau module SAP sera par contre presque entièrement absorbé par les collaborateurs.

Compte tenu des délais d'engagement, l'augmentation d'effectif n'aura probablement pas lieu avant le 1^{er} novembre 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7010.318	Autres prestations de tiers	fr. 900'000.-	fr. -.-	fr. 200'000.-

Suite à la séance de planification des projets SAP du 16 juin dernier, il a été décidé de maintenir la date de démarrage de STAR Magesi ainsi que celle de la montée de version au 1^{er} janvier 2007.

Lors de cette séance, il a été soulevé que les retards accumulés depuis la mise en place de Star-Multi n'allaient pas pouvoir se résoudre avec l'effectif actuel. En effet, la réalisation de tests pour la montée de version devrait occuper le personnel de la comptabilité durant plusieurs mois.

Afin de permettre au personnel fixe de se consacrer uniquement à la préparation de la mise en production de ces différents nouveaux modules ainsi qu'à la montée de version, un crédit supplémentaire d'un montant de fr. 200'000.- est nécessaire pour engager une équipe spécialisée de six personnes pendant une durée de trois mois afin de rattraper le retard accumulé en matière de recherches d'occupants de locaux et de comptes de contrats bloqués.

74 Service gaz et chauffage à distance

7412 Production et achats (CAD)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7412.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 320'000.-	fr. 25'000.-	fr. 39'000.-

A fin juillet, un dysfonctionnement important de la régénération automatique de notre chaîne de déminéralisation d'eau EWAG (mise en service en 1994) a nécessité l'intervention d'un spécialiste. Les divers essais et analyses ont conduit au remplacement des résines filtrantes de chaque réservoir de l'installation. La soudaineté de cette panne ne nous a pas permis l'anticipation de l'achat de ces résines dans le cadre d'un budget ordinaire. Le montant des nouvelles résines s'élève à fr. 39'000.-.

7413 Distribution (CAD)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7413.301	Traitements	fr. 1'172'000.-	fr. 11'000.-	fr. 52'000.-
7413.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 71'000.-	fr. 600.-	fr. 3'200.-
7413.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 167'000.-	fr. 1'700.-	fr. 9'800.-
7413.305	Assurance-accidents	fr. 36'000.-	fr. 100.-	fr. 1'000.-

A la fin de l'année 2005, nous avons constaté une augmentation des heures supplémentaires (600h) et une surcharge évidente de travail dans les différentes unités du réseau CAD. De ce fait, nous avons procédé à une étude qui a mis en évidence que certaines tâches importantes étaient délaissées ou traitées avec des délais de plus en plus long, malgré l'engagement sans faille du personnel.

Le service du gaz et chauffage à distance doit aujourd'hui faire face à plusieurs contraintes :

- l'augmentation spectaculaire du nombre de demandes de raccordements ;
- le retard dans l'étalonnage des compteurs ;
- le contrôle technique des 930 sous-stations qui n'est plus effectué ;
- l'entretien et le suivi des 980 chambres de vannes qui ne se fait plus que selon les urgences ;
- le retard dans la mise à jour des plans ;
- le suivi plus rigoureux des chantiers ;
- le respect des règles de sécurité lors de l'exécution des travaux (2 personnes min.) ;
- la saisie des contacts avec les clients ;
- l'analyse de la situation des comptes clients.

Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer l'effectif du bureau technique de 1 EPT et celui de l'équipe du réseau de chauffage à distance de 4 EPT. L'obtention de ces postes supplémentaires permettra de rétablir une situation normale en matière de travail courant et d'assurer la transmission des connaissances en prévision de deux départs à la retraite planifiés pour 2007 et 2008.

Compte tenu des délais d'engagement, l'augmentation d'effectif n'aura probablement pas lieu avant le 1^{er} novembre 2006.

76 Service de l'électricité7610 Production d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7610.318	Autres prestations de tiers	fr. 150'000.-	fr. -.-	fr. 80'000.-

Etude hydraulique du Rhône et gestion des sédiments du barrage : fr. 40'000.-

Cette étude qui a débuté en 2005 est réalisée en collaboration avec l'Etat du Valais. En 2005, il a été procédé à la modélisation numérique du barrage avec calcul de la capacité théorique de l'ouvrage. En 2006, suite au résultat de la purge lors de l'arrêt d'exploitation, il a été nécessaire de compléter l'étude de la gestion à moyen et à long terme des sédiments, ce qui ne pouvait pas être prévu lors de l'établissement du budget 2006.

Etude de la rénovation de la galerie et prise d'eau : fr. 30'000.-

Suite à l'arrêt d'exploitation de l'aménagement et aux dégâts importants non prévisibles constatés sur le radier de la galerie, une étude doit être réalisée pour définir les méthodes de réparation. Elle ne pouvait donc pas être prévue lors de l'établissement du budget 2006.

Participation à l'étude "Palier supérieur de l'Aboyeu" : fr. 10'000.-

7630 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7630.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 640'000.-	fr. -.-	fr. 80'000.-

La télécommande centralisée est un dispositif permettant de passer des commandes depuis le CEPP sur le réseau électrique du SEL. Ces ordres sont émis dans le réseau 50 kV à partir de nos stations de transformations principales et se propagent jusqu'aux installations de nos clients.

Ainsi, les ordres de télécommande pour l'éclairage public et les monuments, les chauffe-eau, les commutations des tarifs HP/HC des compteurs, la remise à zéro des compteurs de pointes, le blocage des chauffages et des fours de boulangers sont exécutés par plus de 7.000 récepteurs de télécommande ou télé-relais installés dans notre réseau de distribution basse tension.

L'émission des signaux de télécommande est très importante aussi bien pour la facturation que pour la sécurité de l'éclairage public et il y a trois ans que nous avons débuté le renouvellement de ce matériel.

Dans le cadre des travaux effectués actuellement au poste EXPO, il est judicieux, pour des questions de coût et de réduction du temps d'indisponibilité du poste, d'effectuer en même temps le remplacement de son système de télécommande.

Les émetteurs existants sont des groupes rotatifs qui ont été mis en place en 1963 et dont l'entretien n'est plus assuré.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7630.318	Autres prestations de tiers	fr. 990'000.-	fr. 200'000.-	fr. 550'000.-

Pour répondre aux obligations légales, les SIL ont confié l'entier de leurs contrôles périodiques en retard à la société Securelec-Vaud SA dont ils sont actionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de conditions avantageuses.

Quatre collaborateurs des SIL sont mis à disposition de ladite société, dont les salaires sont entièrement pris en charge par Securelec-Vaud SA. Le montant de fr. 400'000.- prévu au budget 2006, avant que la société Securelec soit créée, pour les contrôles périodiques à charge des SIL, ainsi que le crédit supplémentaire 1^{ère} série de fr. 200'000.-, s'avèrent insuffisants pour suivre la capacité d'action de Securelec-Vaud SA.

7700 Service du multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. -.-	fr. -.-	fr. 58'000.-

Dans le cadre du lancement de la téléphonie prévu pour fin 2006 – début 2007 et du développement des services d'accès à Internet sur le câble, le service multimédia a prévu d'intensifier sa présence commerciale et de mettre en place un centre d'appels, tout en renforçant son équipe d'administration.

Compte tenu des impératifs liés au lancement de la téléphonie et au développement de la clientèle Internet, il s'avère qu'une solution dans les locaux des services industriels ou de la Ville n'est pas envisageable dans les délais évoqués.

D'autre part, il est important que l'espace d'accueil des clients du service multimédia se trouve dans un lieu de passage à connotation commerciale, tout en permettant le développement des activités pour les années à venir.

Dans ce contexte et après visite de plusieurs surfaces commerciales, le choix de la Municipalité s'est porté sur des locaux sis Place de l'Europe 2, qui répondent parfaitement aux besoins actuels et futurs du service multimédia, tant en termes de situation, d'aménagement que de disponibilité.

Le regroupement de l'ensemble des activités commerciales et administratives dans ce nouveau site permettra d'atteindre les objectifs de croissance de la téléphonie et d'Internet et de faire face à une concurrence toujours plus marquée sur les prestations de base du télé réseau, abonnement à la télévision analogique et services liés à la télévision numérique.

De plus, les locaux libérés Place Chauderon 25 permettront de mettre en valeur d'autres prestations des services industriels peu visibles actuellement, telles que le Gaz et le Chauffage à distance ou les actions liées au développement durable et aux énergies renouvelables.

Le loyer annuel représente un montant d'environ fr. 230'000.- (charges comprises), pour une surface de 515 m².

Dépassant donc le montant de fr. 50'000.- par an, la nouvelle dépense de loyer doit avoir l'accord du Conseil communal, ce qui implique la présentation d'un préavis. Or, cette procédure, relativement longue, ne permet pas de donner très rapidement réponse au propriétaire de l'immeuble. C'est pourquoi, afin de donner à la Ville la possibilité de saisir l'occasion unique qui lui est offerte de reprendre les locaux en cause, tout en permettant au Conseil communal de se prononcer à ce sujet, il apparaît que la seule solution consiste à louer provisoirement, à partir du 1^{er} octobre 2006, les surfaces concernées. En effet, le propriétaire du bâtiment s'est déclaré d'accord d'attendre la décision de l'organe délibérant, moyennant que, dans l'intervalle, le loyer soit acquitté.

Cela étant, afin de pouvoir procéder à l'opération décrite ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 58'000.- s'avère indispensable. Ce montant permet de louer les locaux envisagés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7700.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'700'000.-	fr. -.-	fr. 75'000.-

Réalisation d'infrastructures de télécommunications pour les championnats du monde de triathlon

La Ville de Lausanne organise du 26 août au 3 septembre 2006, les championnats du monde de triathlon à Ouchy. Dans le cadre de cette manifestation d'importance internationale, le comité d'organisation a sollicité le service multimédia pour mettre en place les infrastructures de télécommunications nécessaires, en particulier à la place du Port à Ouchy, où se trouveront les stands d'inscription, ainsi que les journalistes et télévisions couvrant la manifestation. Les travaux nécessaires pour relier la place du Port aux infrastructures fibres optiques existantes du télé réseau ont été devisés à fr. 75'000.- et devraient être pris en charge par le service multimédia.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7700.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 2'600'000.-	fr. -.-	fr. 270'000.-

Plan de communication Citycable 2006/2008 - Mise en œuvre de la campagne 2006

Destiné à asseoir la notoriété de l'opérateur Citycable et, par là, à augmenter le nombre de ses clients, le Plan de communication Citycable 2006-2008 prévoit une campagne de communication massive entre l'automne et la fin de l'année en cours. Eu égard à l'élaboration récente du Plan de communication, des dépenses y relatives prévues pour l'année 2006 n'ont pas pu être intégrées dans le budget.

Elles comprennent notamment :

2 campagnes d'affichage SGA	fr. 140'000.-
Affichage sur trolleybus	fr. 20'000.-
Spots + sponsoring d'émission TVRL	fr. 80'000.-
Création et production d'affiches	<u>fr. 30'000.-</u>
Total des dépenses	fr. 270'000.-

Les effets de cette campagne devraient se prolonger en 2007 et permettre d'acquérir environ mille clients Internet supplémentaires, soit des recettes de l'ordre de fr. 580'000.-, dont 500 clients Internet en 2006 pour fr. 290'000.- (rubrique 7700.439).

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 828'000.-	fr. 392'600.-	fr. 700.-

Imprimante(s) couleurs

Direction, service, sous-service : Travaux, Cadastre, Géomatique
 Type d'imprimante(s) : Epson Stylus Photo 1290s
 Nombre : 1
 Prix unitaire : fr. 650.-

Justification détaillée :

Remplacement d'une imprimante de même type qui n'est plus fonctionnelle.

L'établissement de plans en couleurs est indispensable pour les documents de mutation et de servitudes pour le registre foncier.

Documents à destination du public : oui
 Estimation du nombre annuel de pages à imprimer : 15'000 à 20'000
 Nombre d'utilisateurs du matériel demandé : 7
 Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche
 (même si dans un autre service) : Beau-Séjour 8, 6^{ème} étage, bureau 619

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 828'000.-	fr. 392'600.-	fr. 5'200.-

Imprimante(s) couleurs :

Direction, service, sous-service : Travaux, Service d'architecture, sections administration et études et constructions
 Type d'imprimante(s) : Imprimante couleur laser, A3.

Justification détaillée :

Notre imprimante couleur A3 jet d'encre est hors service et n'est pas réparable. Notre service a besoin d'une imprimante couleur performante. En effet, nous sommes liés par la convention de dessins qui impose le respect de différentes épaisseurs de traits et de couleurs lors de l'édition de plans. En outre, il est connu que le coût d'achat de consommables pour jet d'encre est nettement plus important que des toners laser compte tenu du nombre de feuilles imprimées. Actuellement, nos collaborateurs impriment leurs documents A3 sur le plotter ce qui entraîne une consommation accrue de papier et des frais supplémentaires puisque le papier pour plotter est nettement plus cher que le papier A3.

Documents à destination du public : oui

Estimation du nombre annuel de pages à imprimer :	3'000
Nombre d'utilisateurs du matériel demandé :	20
Localisation de l'imprimante couleurs la plus proche (même si dans un autre service)	section analyse et inspection des constructions : il s'agit d'un service commercialisé qui imprime et vend des plans.

2. SECURITE PUBLIQUE

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 679'900.-	fr. -.-	fr. 15'000.-

Le programme des cours de l'Académie de police de Savatan, qui a débuté le mardi 28 février 2006, fait intervenir une trentaine de collaborateurs du Corps de police de Lausanne. Ce personnel tente, pour autant que les horaires le permettent, de s'entendre avec les collaborateurs de la Gendarmerie appelés à dispenser des cours à Savatan. Quand cela apparaît impossible, il utilise un véhicule de service, une VW Golf 1600, prioritairement réservée à ces déplacements, ou, lorsqu'aucun véhicule n'est disponible, une voiture privée.

Or, après cinq mois d'école, force est de constater que la situation décrite ci-dessus ne donne pas satisfaction. En effet, celle-ci engendre, d'une part des pertes de temps et des dépenses importantes (indemnités kilométriques), et, d'autre part, l'énervement des collaborateurs qui doivent se démener, afin de trouver un moyen de transport. Dans ces circonstances, le seul remède durable à apporter à ces gros inconvénients se révèle être l'acquisition rapide d'un deuxième véhicule d'occasion, spécialement affecté aux déplacements en cause. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat de ce véhicule.

250 Service de secours et d'incendie

2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 101'000.-	fr. -.-	fr. 122'000.-

Achat d'un nouveau fourgon funéraire : fr. 46'000.-

Le fourgon funéraire de marque Ford Transit 120 (Losa 1049), dont la mise en service date du 16 septembre 1987, n'est plus en état de circuler, en raison d'une rupture de la boîte à vitesses, due à l'usure normale de celle-ci. Or, outre le remplacement de ladite boîte, l'embrayage et les freins doivent être remis en état, ce qui, globalement, représente un coût d'environ fr. 8'000.-, pour une réparation sans garantie, étant donné que certaines pièces ne se trouvent plus sur le marché.

S'agissant d'un véhicule de plus de 18 ans d'âge, qui marque 164'022 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à fr. 1'000.- environ. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre aux Pompes funèbres officielles (PFO) de continuer à accomplir leurs missions.

Cela étant, suite à l'acquisition par les PFO, pour remplacer une automobile usagée, d'une voiture d'occasion, en lieu et place d'un véhicule neuf, le solde disponible sur les autorisations d'achats 2006 s'élève à fr. 30'000.-. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série 2006 de fr. 46'000.- s'avère suffisant pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau fourgon, dont le coût s'élève à fr. 76'000.- (y compris les frais d'agencement et d'équipements complémentaires).

Le véhicule hors d'usage sera détruit par le Service de secours et d'incendie, dans le cadre des exercices de désincarcération, organisés pour assurer la formation des membres du Corps de sapeurs-pompiers professionnels.

Achat d'un nouveau fourgon funéraire : fr. 76'000.-

Le fourgon funéraire de marque Ford Transit 100 (Losa 1042), dont la mise en service date du 14 septembre 1992, n'est plus en état de rouler, en raison d'un accident de circulation, survenu le vendredi 16 juin 2006.

Or, impliquant une dépense de l'ordre de fr. 12'000.-, la réparation des dégâts occasionnés à ce véhicule (avant complètement démolé, châssis déformé) s'avère trop onéreuse. De fait, s'agissant d'un fourgon de plus de 14 ans d'âge, qui marque 135'489 km au compteur, la valeur vénale de celui-ci n'ascenderait guère, si l'on procédait à ladite réparation, qu'à fr. 2'500.- environ. Dès lors, il convient de le remplacer dans le meilleur délai, si l'on veut permettre aux Pompes funèbres officielles (PFO) de continuer à accomplir leurs missions.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série 2006 s'avère indispensable pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau fourgon, dont le coût s'élève à fr. 76'000.- (y compris les frais d'agencement et d'équipements complémentaires). A ce sujet, il convient de relever que, dans le cadre de la planification du remplacement des véhicules des PFO, il était prévu d'inscrire la somme permettant le changement du fourgon en cause au budget des autorisations d'achats pour l'année 2007, opération qui, en cas d'octroi dudit crédit supplémentaire, ne sera, bien sûr, plus nécessaire.

Au reste, le véhicule hors d'usage sera détruit par le Service de secours et d'incendie, dans le cadre des exercices de désincarcération, organisés pour assurer la formation des membres du Corps de sapeurs-pompiers professionnels.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3800.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 74'800.-	fr. -.-	fr. 32'000.-

Acheté en 2000, le véhicule WV T4 Transporter, immatriculé VD 94'644, a subi un dommage total le 16 août 2006, alors qu'il affichait 37'317 km au compteur. Utilisé pour le transport du personnel, ainsi que de marchandises, d'équipements divers et de machines, ce véhicule est indispensable à l'exercice de l'activité du groupe d'entretien (unité technique) du Service des sports. C'est pourquoi, il apparaît indispensable de le remplacer dans les plus brefs délais. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau véhicule de transport.

Au demeurant, il convient de relever qu'un montant de fr. 15'137.-, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 3800.424 "Plus values, produits exceptionnels" du budget du Service des sports.

Il sera également enregistré, sur le même compte, une recette de fr. 4'000.-, représentant le prix de l'épave, qu'un professionnel de l'automobile a décidé d'acquérir.

Recette totale de fr. 19'100.- sous la rubrique 3800.424.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'091'000.-	fr. -.-	fr. 15'000.-

L'installation de sablage, qui a plus de 15 ans, est hors d'usage depuis ce printemps. Cet équipement permettait de réfectionner chaque année quelque 2'500 mètres de bordures usagées en granit et de réduire d'autant nos achats pour de nouvelles pierres, matériau dont le prix avoisine les fr. 55.- le mètre linéaire.

Outre des performances techniques notablement supérieures, les installations proposées aujourd'hui sur le marché autorisent également le sablage de pièces métalliques. Dans ce contexte, l'unité « garage » des ateliers et magasins de la Ville pourra également en faire usage pour certains travaux de carrosserie, travaux jusqu'ici confiés à des entreprises spécialisées

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4601.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 918'000.-	fr. 18'500.-	fr. 25'900.-

La convention de fourniture de sable de verre ayant dû être rompue par manque de fiabilité du partenaire, celui-ci reprend sa chargeuse basée à Malley. Nous devons donc acquérir une chargeuse d'occasion, adaptée au chargement du verre et du sable de verre, de marque FAUN F2000C, de fin 1987 et en excellent état. Cette acquisition ne pouvait être prévue parmi les autorisations d'achat 2006.

4700 Eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 345'000.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Dans le cadre du préavis n° 2005/65 "Autorisations d'achats pour l'exercice 2006", rubrique "Véhicules, machines, matériels", eauservice a prévu l'achat d'un camion 4x4 en remplacement du camion basculant Mercedes datant de 1983 totalisant plus de 222'000 km, pour un montant de fr. 220'000.-.

Cependant, le coût d'achat chiffré par le Magesi sera finalement de fr. 239'120.-. Cette augmentation supplémentaire est justifiée par l'équipement d'une grue plus puissante et d'une télécommande, tout deux non prévus initialement.

Cet équipement supplémentaire est justifié par la future utilisation de ce camion et de sa grue, soit notamment pour les tuyaux d'un diamètre supérieur à 500 millimètres, en particulier la conduite d'amenée des eaux du Pays-d'Enhaut, ainsi que les conduites de transport. En effet, le poids élevé de ces tuyaux, auquel il faut ajouter des difficultés d'accès à proximité immédiat de la fouille, engendrent des forces considérables.

Quant à la télécommande, elle s'avère être un équipement indispensable pour mieux contrôler les mouvements de transbordement du matériel et ainsi garantir la sécurité du personnel.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4700.1462.2	Matériel informatique	fr. 8'600.-	fr. -.-	fr. 95'000.-

Eauservice souhaite effectuer des dépenses supplémentaires non prévues lors de l'établissement du préavis.

En effet, en fin 2005, il a été décidé d'abandonner le logiciel Hyperbird et de transférer la base de données du réseau d'eau vers le logiciel Topobase de l'entreprise Autodesk c-plan. La mise en place de ce nouveau logiciel nécessite l'achat de quatre licences pour les postes de saisie et d'une licence administrateur pour un montant de fr. 95'000.-. Cependant, les conséquences de ce choix vont permettre de réaliser une économie sur le budget de fonctionnement 2006. En effet, une somme de fr. 97'000.- avait été prévue dans la nature 318 "Autres prestations de tiers", pour des prestations liées au logiciel que l'on a décidé de remplacer.

7. SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7100.1462.6	Véhicules, machines et matériel	fr. 101'400.-	fr. 19'000.-	fr. 6'400.-

Suite à l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs (1 spécialiste applications et 1 chef de projet SAP) pour la division informatique du service du développement stratégique, 2 pc standards seront nécessaires en raison des tâches qui leurs seront confiées.

Ces 2 pc n'ont pas été prévu dans la liste des demandes figurant dans les autorisations d'achats 2006 et les postes informatiques des personnes remplacées ont déjà été attribués.

Matériel selon le standard de la Ville de Lausanne.

<u>Quantité</u>	<u>Désignation selon critères définis</u>	
2	Type 2, DAO/Multimédia avec écran 19 pouces	fr. 5'000.-
2	Logiciel Office	fr. 1'400.-

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

330 Service immobilier

		Crédit voté	Crédit compl.
3400.503.3426	Hôtel de Ville - Rénovation de la cour intérieure, pose d'une détection incendie, réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux	fr. 2'998'000.-	fr. 92'000.-

Crédit voté : fr. 2'998'000.-

Montant des travaux : fr. 3'089'730.45

Crédit complémentaire : fr. 92'000.-

Dans sa séance du 5 mars 2002, le Conseil communal a adopté le préavis susmentionné qui alloue à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 2'998'000.-; les hausses légales n'étant pas comprises.

Le dépassement de fr. 91'730.45 s'explique uniquement par les hausses légales qui doivent être honorées conformément à la Loi sur les marchés publics. Ces hausses, qui ont partiellement pu être absorbées par la rubrique divers et imprévu du préavis (CFC 60 – fr. 274'000.-), se présentent comme suit :

Hausses avant contrat (hausses par indexation)	fr. 47'810.-
Hausses après contrat (hausses facturées)	<u>fr. 212'190.-</u>
Total des hausses légales	fr. 260'000.-

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/59 de la Municipalité, du 26 octobre 2006;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'272'300.-</u>	<u>1'052'400.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 45 du préavis)</i>	<u>337'200.-</u>	<u>19'100.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 50 du préavis)</i>	<u>92'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2006

Déficit prévu au budget de 2006		4'409'800.-
Nouveaux crédits votés	9'168'800.-	
Moins recettes	<u>- 728'100.-</u>	8'440'700.-
Nouveaux crédits demandés		75'000.-
Présent crédit	6'272'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'071'500.-</u>	<u>5'200'800.-</u>
Déficit total présumé		<u>18'126'300.-</u>